MINISTÈRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

2025



RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL

SOMMAIRE

SIGLE ET ABRÉVIATIONS.....3
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....5
L'ÉQUIPE DIRIGEANTE.....7
NOS PRINCIPALES MISSIONS.....9
NOS VALEURS.....11
NOTRE CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS.....13
INTRODUCTION.....17
TITRE I : BILAN DES ACTIVITÉS MANAGÉRIALES.....19
CHAPITRE I : LA GESTION DE L'ÉCOUTE CLIENT ET DE LA COMMUNICATION.....21
CHAPITRE II : LE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE.....27
CHAPITRE III : LE MANAGEMENT DES RISQUES ET DE LA PERFORMANCE.....33
CHAPITRE IV : LA SURVEILLANCE DE LA GOUVERNANCE.....37
TITRE II : BILAN DES ACTIVITÉS DE RÉALISATION.....43
CHAPITRE I : L'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT.....45
CHAPITRE II : LA GESTION DES FONDS ET DES DÉPÔTS.....51
CHAPITRE III : LA RÉGLEMENTATION ET L'ASSISTANCE DE L'ACTIVITÉ COMPTABLE.....57
CHAPITRE IV : LA SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER.....61
CHAPITRE V : LA RÉALISATION DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES.....67
TITRE III : BILAN DES ACTIVITÉS SUPPORT.....71
CHAPITRE I : LA GESTION DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DE LA SÉCURITÉ.....73
CHAPITRE II : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....79
CHAPITRE III : LA GESTION DE LA FORMATION.....87
CHAPITRE IV : LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE.....93
CHAPITRE V : LA GESTION DU SYSTÈME INFORMATIQUE.....99
QUELQUES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS.....107

SIGLE ET ABRÉVIATIONS

ACCD : Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor
AFNOR : Association Française de Normalisation
BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
C2D : Contrat de Désendettement et de Développement
CF : Circonscription Financière
CRC-TP : Centre de Relation Client du Trésor Public
CNM : Commission Nationale pour la Microfinance
CST : Compte Spécial du Trésor
DCP : Direction de la Comptabilité Publique
DCRP : Direction de la Communication et des Relations Publiques
DDA : Direction de la Documentation et des Archives
DECFinEx : Direction des Établissements de Crédit et des Finances Extérieures
DF : Direction de la Formation
DGD : Direction Générale des Douanes
DGI : Direction Générale des Impôts
DGTCP : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DMG : Direction des Moyens Généraux
DQN : Direction de la Qualité et de la Normalisation
DRH : Direction des Ressources Humaines
DSFD : Direction de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
DSI : Direction des Systèmes d'Information
ENA : École Nationale d'Administration
ENR : Évaluation Nationale des Risques
EPN : Établissement Public National
FNC : Fiche de Non-Conformité
GAB : Guichet Automatique Bancaire
GAFI : Groupe d'Action Financière
IGAT : Inspection Générale et Audit du Trésor

LBC/FT : Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
MEFB : Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget
MFB : Ministère des Finances et du Budget
ML : Mètre Linéaire
NC : Non-conformité
OC : Obligation Cautionnée
OED-TP : Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public
PAP : Plan d'Actions des Processus
PC : Poste Comptable
PIP : Parties Intéressées Pertinentes
PM : Processus de Management
PR : Processus de Réalisation
PS : Processus Support
PSMD : Plan Stratégique de Modernisation et de Développement
RPD : Recette Principale des Douanes
SFD : Système Financier Décentralisé
SMI : Système de Management Intégré
SMQ : Système de Management de la Qualité
TG : Trésorerie Générale
UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

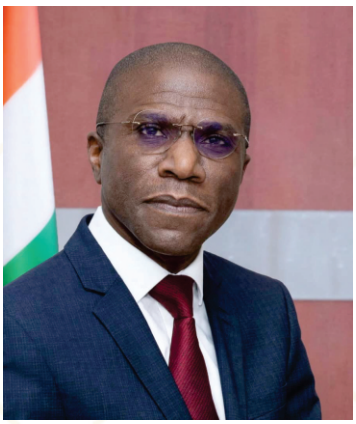

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2025 restera gravée dans les annales du Trésor Public comme une année particulièrement riche en événements, en réalisations et en défis relevés avec succès. Elle aura été marquée à la fois par l'organisation d'importantes manifestations institutionnelles, la poursuite de nos missions régaliennes et l'obtention des résultats significatifs au service de l'État et des parties prenantes.

Le Trésor Public a connu, au cours de l'exercice écoulé, deux événements majeurs qui l'ont placé au centre de l'actualité nationale et internationale. Il s'agit de la célébration de ses soixante-deux années d'existence et de l'organisation du seizième colloque de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST), tenus conjointement du 15 au 19 septembre 2025 au SOFITEL Hôtel Ivoire d'Abidjan-Cocody.

Placée sous le thème « **Contribution du Trésor Public au développement de la Côte d'Ivoire** », la célébration du 62ème anniversaire de notre Institution a constitué un moment privilégié de réflexion sur notre parcours, nos acquis et nos ambitions. Elle a permis de mettre en lumière l'apport déterminant du Trésor Public au financement de l'action publique et au développement socio-économique de notre pays.

Le 16ème Colloque de l'AIST, organisé autour du thème « **Quel avenir pour les processus métiers du Trésor à l'aune de la digitalisation?** », a quant à lui offert un cadre de réflexion de haut niveau sur les mutations que connaissent les administrations financières publiques dans un environnement maqué par l'accélération de la transformation numérique.

Il a favorisé le partage d'expériences entre les pays membres, la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques ainsi que le renforcement de la coopération entre les différentes administrations du Trésor.

Le succès de ces événements résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs, notamment l'engagement des plus hautes autorités de l'État, la mobilisation exceptionnelle des agents du Trésor Public, la qualité des communications présentées, la pertinence des thématiques

abordées ainsi que le professionnalisme dont ont fait preuve l'ensemble des acteurs impliqués dans leur organisation.

Je voudrais, à cette occasion, adresser mes sincères remerciements au Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, au Premier Ministre, Parrain de la cérémonie, au Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget ainsi qu'à tous les agents du Trésor Public qui ont consenti d'importants sacrifices pour assurer la réussite de ces rencontres historiques.

Si ces événements ont constitué des temps forts de l'année, ils n'ont en rien altéré la qualité de l'exécution des missions assignées au Trésor Public. Conformément aux orientations du Plan Stratégique de Modernisation et de Développement (PSMD) 2024-2028, les différents Pilotes et contributeurs de Processus ont poursuivi la mise en œuvre des activités avec rigueur et professionnalisme, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs stratégiques de notre Institution.

L'exercice 2025 a également été marqué par le renouvellement du Certificat de conformité à la norme ISO 9001 version 2015, après deux cycles successifs de certification de trois ans. Cette distinction internationale atteste de la robustesse de notre Système de Management de la Qualité et confirme notre engagement permanent en faveur de l'amélioration continue, de l'efficacité opérationnelle et de la satisfaction des parties prenantes.

Toutefois, les résultats obtenus, aussi satisfaisants soient-ils, ne sauraient constituer un motif d'autosatisfaction. D'où les actions d'amélioration que nous entendons définir pour le prochain exercice.

Je demeure convaincu que le Trésor Public dispose des ressources humaines, techniques et organisationnelles nécessaires pour relever avec succès les défis futurs. L'experience acquise, la compétence reconnue des agents, leur sens élevé du devoir ainsi que leur attachement aux valeurs de l'Institution constituent autant d'atouts qui permettront de poursuivre notre marche résolue vers l'excellence

AHOUSSI Arthur A. Pascal
Directeur Général du Trésor et
de la Comptabilité Publique

L'ÉQUIPE DIRIGEANTE



AHOUSSI ARTHUR AUGUSTIN PASCAL

Directeur Général



BEUGRÉ KOFFI AMOS

Directeur Général Adjoint



SANOGO BAFÉTÉGUÉ

Directeur Général Adjoint

NOS PRINCIPALES MISSIONS



Cf. Décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, tel que modifié par le décret n° 2025-89 du 12 février 2025.

NOS VALEURS

La spécificité des missions assignées au Trésor Public requiert du personnel des qualités essentielles que sont:

- la dignité ;
- la probité ;
- le civisme ;
- la disponibilité ;
- la responsabilité ;
- le devoir de réserve ;
- l'impartialité et l'équité ;
- le respect de la hiérarchie ;
- le respect des collaborateurs ;
- la qualité des relations humaines.

Ces valeurs sont consignées dans le Code d'Ethique et de Déontologie du Trésor Public et sont arrimées à un référentiel de sanctions, applicable à tout agent contrevenant des règles et principes s'y rapportant.

NOTRE CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS

Elle présente dix-huit (18) processus ainsi qu'il suit :

- **4** processus de management
- **8** processus de réalisations
- **6** processus support

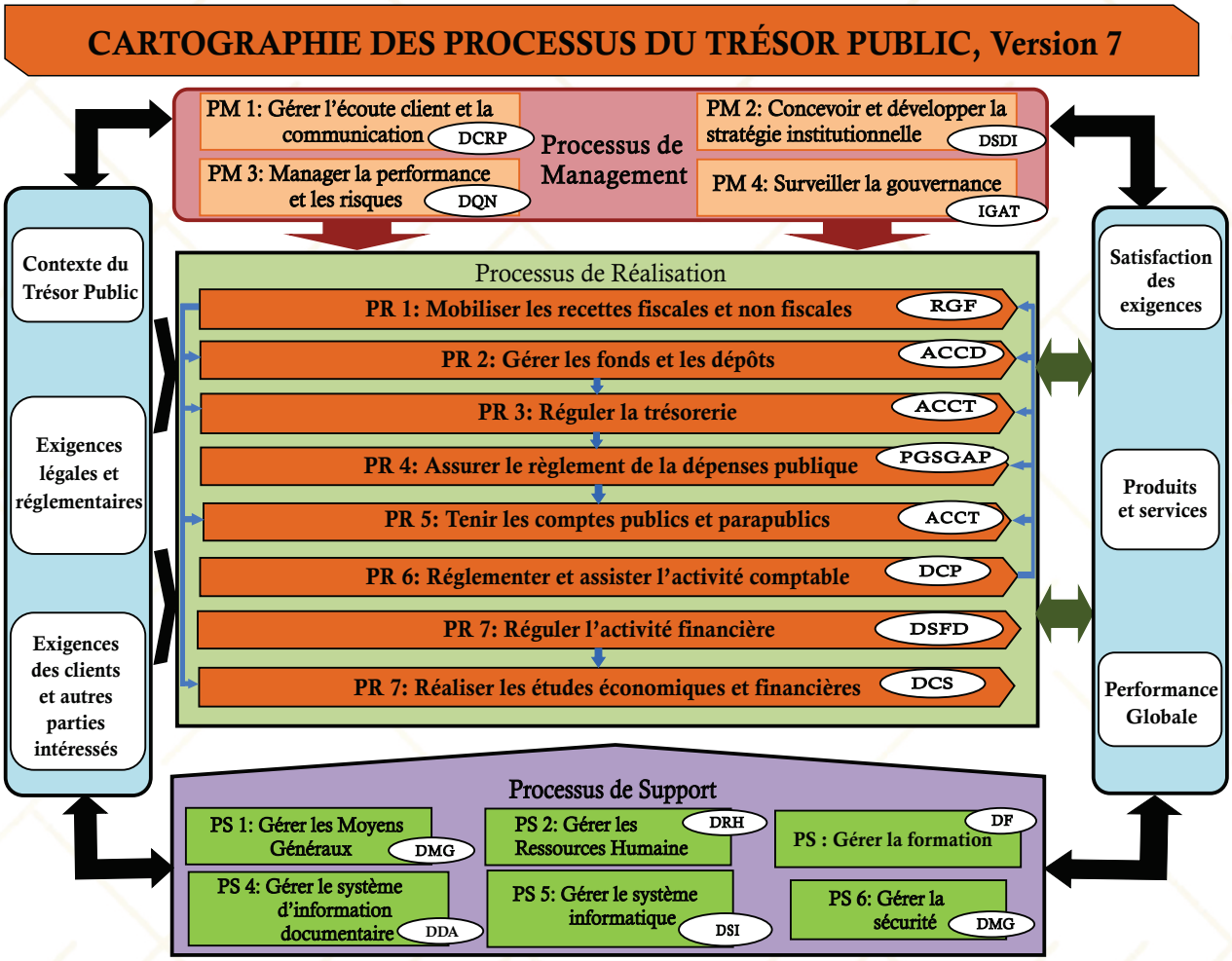

NOS ENGAGEMENTS DE SERVICE

ACCUEIL PHYSIQUE

- *Des services disponibles avec ou sans rendez-vous*
- *Des interlocuteurs identifiés et courtois à l'accueil*
- *Des délais d'attente définis et respectés dans nos services*



« Du Lundi au Vendredi »


« Bon accueil client »


« 30 mn maximum »

ACCUEIL TELEPHONIQUE

- *Des interlocuteurs courtois au téléphone*


« DGTCP-Bonjour »

TRAITEMENT DU COURRIER, DES PLAINTES ET RECLAMATIONS

- *Une réponse est donnée à tout courrier dans le délai défini*
- *Une réponse est donnée à toute réclamation dans le délai défini*


« 7 jours maximum »


« 7 jours maximum »

FOURNITURE DES PRESTATIONS

- *Les paiements des factures sont effectués de manière transparente et équitable*
- *Votre niveau de satisfaction et vos propositions sont recueillis régulièrement pour améliorer nos prestations*



« Programmation des paiements »


« Avis et Suggestions »

INTRODUCTION

Véritable outil de gouvernance, de communication institutionnelle et de redevabilité, le Rapport d'Activités Annuel offre à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique un cadre privilégié pour rendre compte de la mise en œuvre de ses orientations stratégiques et des résultats obtenus au titre de la gestion sous revue.

Cet exercice, qui s'inscrit dans la volonté constante de l'Institution de promouvoir une culture de la redevabilité, de la performance, de la transparence et de l'amélioration continue, permet de retracer de manière synthétique les actions conduites par les différents processus, d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs assignés et de mettre en lumière les principaux résultats et performances enregistrés au terme de l'année 2025

TITRE I: BILAN DES ACTIVITÉS MANAGÉRIALES

CHAPITRE I:

LA GESTION DE L'ECOUTE CLIENT ET DE LA COMMUNICATION

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche stratégique centrée sur la satisfaction des parties intéressées et l'amélioration continue de la qualité de ses prestations, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a poursuivi et consolidé cette dynamique au cours de l'exercice 2025.

À cet effet, diverses actions de communication, d'écoute et de gestion de la relation avec les clients et autres parties intéressées pertinentes ont été mises en œuvre afin de renforcer durablement la confiance, de promouvoir la transparence et de consolider la qualité des interactions entre l'Institution et son environnement. Ces initiatives traduisent la volonté constante du Trésor Public de placer la satisfaction des usagers et des partenaires au coeur de son action, conformément aux exigences de son Système de Management de la Qualité.

1.1 LE TRAITEMENT DES REQUÊTES DE CLIENTS

1.1.1 LES DEMANDES D'INFORMATIONS

L'année 2025 a enregistré une hausse significative au niveau du nombre des demandes d'informations établi à 57 543 contre 22 984 au cours de l'année précédente.

Le graphique ci-après illustre le nombre de demandes d'informations traitées par mois, au titre de la période sous revue.

Nombre de demandes d'informations traitées par mois au titre de la gestion 2025

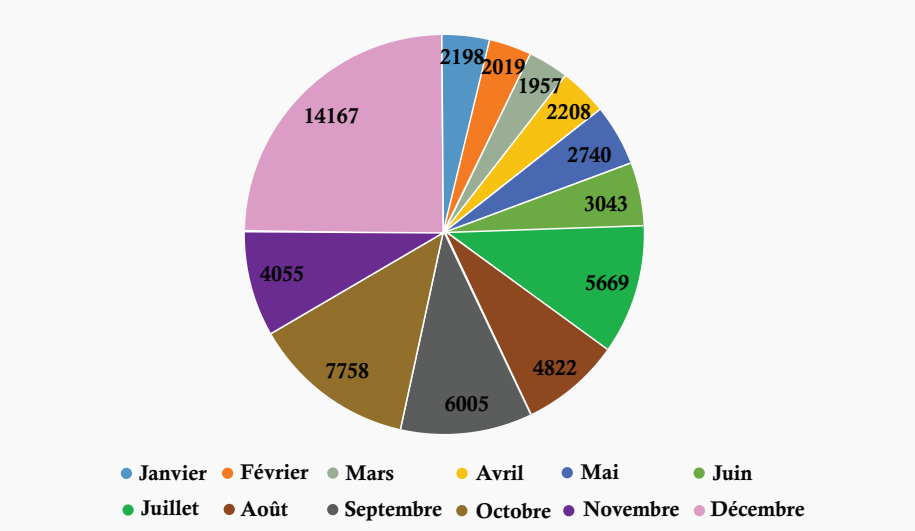

1.1.2. LES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

En 2025, ce sont 8 471 plaintes et réclamations qui ont été enregistrées avec un taux de traitement de 46,45% contre 4 467 en 2024 dont 3 381 traitées (75,69%). Les plaintes et réclamations traitées hors délai ont fait l'objet de fiches de non-conformité conformément aux procédures en vigueur.

les plaintes et réclamations récurrentes portent sur :
- les débits sans délivrance d'espèces ;
- les débits à tort par TrésorMoney ;
- les cartes capturées.

1.2. LA GESTION DE LA COMMUNICATION

1.2.1. LA COMMUNICATION INTERNE

Au cours de l'exercice, la Direction de la communication et des Relations Publiques (DCRP) a assuré la couverture médiatique et institutionnelle de plusieurs événements majeurs organisés par le Trésor Public. Il s'agit notamment des Revues de Direction, du point de presse animé par le Directeur Général dans le cadre des festivités marquant le 62ème anniversaire du Trésor Public, du 16ème Colloque de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST), ainsi que de l'ensemble des activités inscrites au programme de ces importantes célébrations.

À la date du 31 décembre 2025, la DCRP a enregistré et traité 83 demandes de couverture médiatique contre 100 à la même période en 2024. Cette légère baisse s'explique principalement par la couverture des festivités du 62ème anniversaire du Trésor Public et du 16ème Colloque de l'AIST, qui ont nécessité une implication soutenue de ses équipes.

Par ailleurs, la DCRP a poursuivi son appui à la visibilité des actions de l'Institution à travers la conception et la production de divers supports de communication destinés à la Direction Générale, aux services ainsi qu'aux organisations internes. À ce titre, elle a réalisé des banderoles, kakémonos, visuels, publireportages et autres supports promotionnels et institutionnels utilisés à l'occasion de manifestations professionnelles, institutionnelles, sociales et associatives.

Elle a également élaboré des supports d'informations et de sensibilisation, notamment des flyers, dépliants et documents à vocation pédagogique.

En outre, la couverture audiovisuelle des événements et activités du Trésor Public a été assurée par l'Unité de Production Audiovisuelle, récemment créée et placée sous la coordination de la DCRP. Cette unité contribue au renforcement de la communication institutionnelle à travers la production de contenus audiovisuels, favorisant ainsi une meilleure valorisation des actions et des performances de l'Institution auprès de ses différentes parties intéressées.

1.2.2. LES ACTIONS DE COMMUNICATION DIGITALE

Cette communication s'est effectuée à partir des canaux suivants : Intranet, Espace Agent, Site Web du Trésor Public et Facebook.

Au titre de l'Intranet, 37 919 visiteurs ont été enregistrés en 2025 contre 7 009 en 2024, soit 30 910 visiteurs de plus comparativement à 2024.
Au titre de l'Espace agents, 70 149 visiteurs ont été enregistrés en 2025 contre 23 401 en 2024, soit 46 748 visiteurs de plus.
Au titre du Site Web du Trésor Public, ce sont 1 142 752 visiteurs en 2025 contre 40 688 en 2024, soit une hausse de 1 102 064 visiteurs.
S'agissant de la page Facebook du Trésor, 1 336 027 visiteurs ont été enregistrés en 2025 contre 110 000 en 2024, soit 1 226 027 visiteurs en plus. Ce surplus important de visiteurs s'explique par les publications enregistrées lors des festivités des 62 ans.

1.2.3. LES ACTIONS DE COMMUNICATION EXTERNE

Au cours de l'exercice 2025, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) a poursuivi le renforcement de son dispositif de veille informationnelle et médiatique en vue de préserver et de consolider l'image du Trésor Public. Cette démarche proactive a contribué à une réduction significative des publications susceptibles d'affecter négativement la réputation de l'Institution.

Cette évolution favorable se traduit notamment par la baisse du nombre de saisines du Comité de Veille des Activités d'Agrobusiness et Assimilées, qui est passé de onze (11) communiqués publiés en 2024 à six (06) en 2025, soit une diminution de près de 45%.

Par ailleurs, conformément au principe de redevabilité et aux exigences de transparence qui sous-tendent le Système de Management de la Qualité du Trésor Public, le DCRP a assuré une communication régulière et soutenue autour des principales activités du Trésor Public. Cette dynamique visait à renforcer la visibilité de l'action administrative, à prévenir les perceptions négatives liées à la gestion publique et à consolider la confiance entre le Trésor Public, les citoyens et l'ensemble de ses parties intéressées.

Au total, cent soixante-cinq (165) articles et reportages ont été publiés ou diffusés en 2025 contre cent quarante-neuf (149) en 2024, soit une progression de plus de 10%. Les festivités marquant le 62ème anniversaire du Trésor Public ainsi que le 16ème Colloque de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST) ont particulièrement retenu l'attention des médias, générant à eux seuls plus de cent vingt-trois (123) publications.

Dans le même élan, l'activité de revue de presse a connu une hausse remarquable. Ainsi, quatre cent dix-neuf (419) retombées médiatiques ont été recensées en 2025 contre cent quarante-trois (143) en 2024. Cette progression s'explique principalement par l'intensité de l'actualité liée à l'organisation des festivités du 62ème anniversaire du Trésor Public et du 16ème Colloque de l'AIST.

CHAPITRE II:

LE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE

La Direction de la Stratégie et du Développement Institutionnel (DSDI) a, au titre de ses attributions, assuré le suivi-évaluation des actions stratégiques et opérationnelles planifiées, l'élaboration et l'examen des actes à caractère législatif et réglementaire ainsi que la gestion du courrier institutionnel.

2.1. ÉLABORATION ET SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE MODERNISATION ET DE DÉVELOPPEMENT (PSMD) 2024-2028

Au titre de l'année 2025, sur les 293 activités prioritaires échues, 270 ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 92,15% pour une cible de 90%.

23 activités non réalisées, dont 11 issues des activités sans ancrage projets et 12 issues des projets de réforme ont fait l'objet de reprogrammation.
Par ailleurs, 12 Projets de réformes sur 17 retenus ont enregistré un taux de réalisation au-delà de la cible fixée.

Il s'agit, entre autres des Projets ci-après :

- Projet 1 : Optimisation du recouvrement des recettes non fiscales ;
- Projet 4 : Mise en oeuvre de la Business Intelligence et de l'Intelligence Artificielle ;
- Projet 5 : Conception et mise en place d'un modèle intégré d'éthique, de transparence, de redevabilité et de participation citoyenne ;
- Projet 9 : Développement des capacités opérationnelles des services :
- Projet 12 : Finalisation du déploiement du Contrôle de gestion :
- Projet 14 : Mise en oeuvre du Schéma Directeur Informatique.

2.2. ETAT D'EXÉCUTION DU PAP 2025

Au 31 décembre 2025, 568 activités ont été exécutées sur 591 échues, soit un taux de réalisation de 96,11% pour une cible de 95%.

Au nombre des activités majeures réalisées figurent, notamment :

- la réalisation d'un film institutionnel retraçant les acquis du Trésor Public en matière de modernisation ;
- la mise en place d'une unité de production audiovisuelle au sein du Trésor Public ;
- la réalisation d'un film documentaire présentant le Trésor Public d'hier à aujourd'hui ;
- le renouvellement du Certificat ISO 9001 version 2015 ;
- l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie d'audit interne ;
- la mise en place d'un cadre permanent entre le Gestionnaire du CUT et la Direction Générale des Financements (DGF).

Le taux moyen d'efficacité des processus se chiffre à 88,80% pour une cible de 80%, soit 114 indicateurs de performance satisfaisants sur 129 évalués.

2.3. SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE

La surveillance de l'environnement du Trésor Public a permis, au cours de la période sous revue, d'enregistrer globalement 12 évènements majeurs, dont 7 au niveau interne et 5 sur le plan externe. Ces évènements ont été enregistrés, principalement, à partir des reportings des Pilotes de processus et des rapports périodiques de veille produits par le Bureau Central des Études du Trésor (BCET) et la DSDI.

Ainsi, au titre des changements internes, les faits majeurs enregistrés portent, notamment, sur la tenue de l'atelier sur l'optimisation du volet dépense et la gestion des données statistiques de TrésorPay-TrésorMoney, l'institution de nouvelles modalités de distinction et de désignation des meilleurs agents du Trésor Public, l'organisation du soixantenaire du Trésor Public et du 16ème Colloque de l'Association Internationale des Services du Trésor, l'inauguration d'un centre d'appel et d'assistance technique DSI-Heip et d'une salle de secours de saisie et le renouvellement du Certificat à la Norme ISO 9001 version 2015.

Relativement à l'environnement externe, les évolutions importantes enregistrées concernent, entre autres, le lancement par la BCEAO de la Plate-forme Interopérable du Système de Paiement Instantané (PI-SPI), la suspension des dépôts des comptes des gestion ou financiers sur pièces à la Cour des Comptes par correspondance n° 079/CC/PDT du 30 juin 2025.

L'analyse subséquente des évènements enregistrés a fait noter des incidences induites sur le SMI du Trésor Public et la définition d'actions concrètes à mettre en œuvre en vue de maintenir la dynamique de performance du Système.

Par ailleurs, cette surveillance n'a enregistré aucun événement externe ou interne ayant un impact climatique.

2.4. PRODUCTION ET AMENDEMENTS DES ACTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre 2025, les services compétents ont instruit 424 projets d'actes, répartis entre 184 projets initiés par le Trésor Public et 240 projets transmis par la Tutelle pour examen.

Les actes initiés se composent de 2 projets de loi, 9 projets de décret, 118 projets d'arrêté et 55 projets de décision.

Les actes soumis à examen comprennent, pour leur part, 4 projets de loi, 9 projets d'ordonnance, 11 projets d'arrêté, 90 projets de communication en Conseil des ministres et 17 projets de convention.

2.5. GESTION DU COURRIER INSTITUTIONNEL

En 2025, sur 4 021 courriers reçus par le Trésor Public, 3 915 ont fait l'objet de traitement, soit un taux de réalisation de 97,58%.

Taux de traitement des courriers reçus

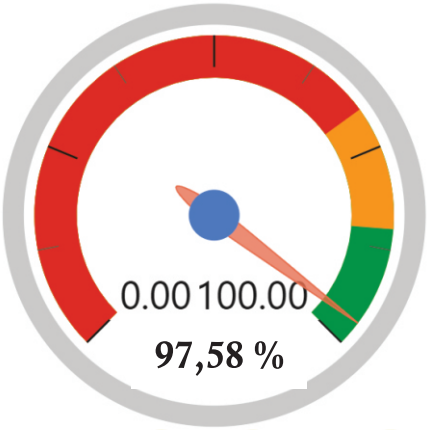

Par ailleurs, les services du Trésor Public ont produit et assuré la diffusion de 7 159 courriers à l'attention des acteurs concernés.

CHAPITRE III:

LE MANAGEMENT DES RISQUES ET DE LA PERFORMANCE

Au titre du management des risques et de la performance, la Direction de la Qualité et de la Normalisation (DQN) a poursuivi, en 2025, ses actions visant à consolider le Système de Management Intégré du Trésor Public, à travers la coordination de l'audit de renouvellement de la certification ISO 9001: 2015, le renforcement de la culture du risque et de la performance, ainsi que la conduite de missions d'assistance technique et de renforcement des capacités.

3.1. COORDINATION DE L'AUDIT DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT À LA NORME ISO 9001 VERSION 2015

Dans le cadre du renouvellement de la certification ISO 9001 : 2015, un audit dédié a été mené par l'Agence Francaise de Normalisation (AFNOR). Cette importante activité s'est déroulée du 15 au 19 décembre 2025.

Cet audit a conclu, principalement, à la conformité du Système de Management du Trésor Public, tout en formulant des recommandations dans une dynamique d'amélioration continue.

3.2. LA RÉALISATION DE MISSIONS DE SENSIBILISATION, DE DÉPLOIEMENT ET D'ASSISTANCE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ (SMI)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activités et en prélude à l'audit de renouvellement du certificat ISO 9001 : 2015, la Direction de la Qualité et de la Normalisation (DQN) a conduit des missions de sensibilisation, de déploiement et d'assistance technique relatives au Système de Management Intégré (SMI).

Ces missions se sont déroulées du 20 mai au 30 novembre 2025 dans les services du District d'Abidjan et du 20 juillet au 1er août 2025, puis du 07 au 09 octobre 2025, au sein des Circonscriptions Financières de l'intérieur du pays.

Elles visaient principalement à :

- s'assurer de l'adéquation et de la conformité de la documentation aux pratiques opérationnelles en vigueur ;
- veiller à la prise en compte et au traitement effectif des constats issus des audits et autres évaluations ;
- vérifier l'identification, l'analyse et le traitement des non-conformités ;
- s'assurer de la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne et de management des risques ;
- réaliser la surveillance de deuxième niveau des risques conformément aux exigences du Système de Management Intégré ;
- évaluer l'efficacité des actions correctives engagées ainsi que la performance des processus.

Ces missions ont contribué au renforcement de la culture qualité, à l'amélioration continue des processus et à la consolidation du dispositif de maîtrise des risques au sein des services du Trésor Public.

3.3. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Du 26 novembre au 22 décembre 2025, c'est déroulée une mission d'évaluation indépendante du dispositif de contrôle interne du Trésor Public selon le cadre de référence du COSO 2013, commanditée par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et réalisée par le Cabinet PANAUDIT BURKINA.

La mission s'est articulée autour des principales activités suivantes :

- Une réunion préparatoire, tenue le 19 novembre 2025, a permis à l'équipe de mission de s'accorder sur la compréhension des Termes de référence (TDR) de la mission avec les acteurs du Trésor Public.
- Une réunion de cadrage, tenue le 26 novembre 2025, a également été l'occasion de présenter les membres et les objectifs de la mission ainsi que la méthodologie d'évaluation retenue.
- Un atelier de validation du rapport de l'autoévaluation du dispositif de contrôle interne du Trésor Public, selon le cadre de référence du COSO 2013 et de la matrice de suivi des recommandations issues de la mission précédente, qui s'est déroulé du 02 au 04 décembre 2025.
- Une évaluation indépendante du dispositif de contrôle interne du Trésor Public, selon le cadre de référence du COSO 2013, par le Cabinet PANAUDIT et l'IGF, réalisé le 22 décembre 2025.
- Une séance de restitution de l'évaluation s'est déroulée, le mardi 27 janvier 2025, à la salle de conférence de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, par le Cabinet PANAUDIT et l'IGF. À cet effet, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a obtenu un score de 93%, ce qui équivaut à la note de 5 correspondant au niveau de maturité optimisé.

CHAPITRE IV:

LA SURVEILLANCE DE LA GOUVERNANCE

Dans le cadre du pilotage de l'activité de surveillance de la gouvernance, les services compétents du Trésor Public ont procédé, au cours de la gestion sous revue, à l'exécution de plusieurs missions de contrôle sur l'ensemble de ses Postes Comptables.

En sus de celles-ci, les structures de supervision des secteurs des Assurances, des Systèmes Financiers Décentralisés et des Etablissements de Crédit ont contribué, pour le compte de l'Inspection Générale et Audit du Trésor (IGAT), au suivi des entités spécifiques sous tutelle.

I- MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Au 31 décembre 2025, 439 missions ont été réalisées en présentiel, pour un objectif de 440, soit un taux de réalisation de 99,77%. Aucune mission à distance n'a été effectuée, en raison de l'indisponibilité de l'applicatif E-contrôle.

La répartition des missions par réseau comptable indique que 324 missions ont été effectuées dans les postes du Trésor (73,80%), 108 dans les postes comptables de la Direction Générale des Impôts (24,60%) et 7 autres dans les postes de la Direction Générale des Douanes (1,60%).

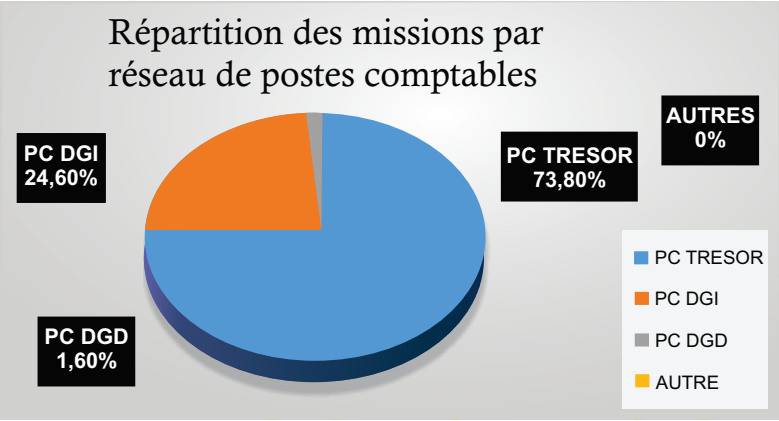

Graphique: Répartition des missions réalisées par catégorie de postes compables du réseau Trésor en 2025

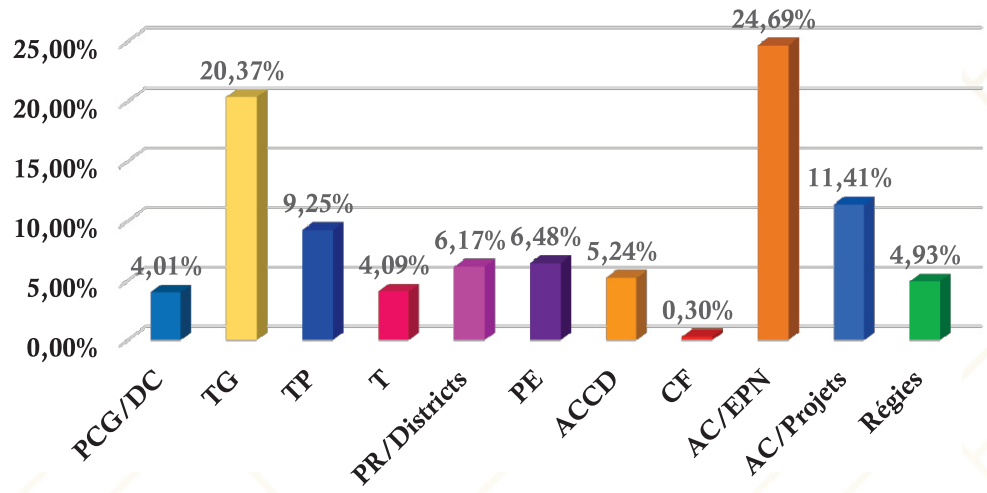

S'agissant, de manière spécifique, du secteur financier et des assurances, 351 missions de contrôles programmées ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 100%.

Il s'agit de :

- vingt-six (26) contrôles de Courtiers d'assurance ;
- neuf (09) contrôles de compagnies d'assurances, dans le cadre de la surveillance permanente ;
- quatre (04) contrôles de compagnies d'assurances vie, dans le cadre de la LBC/FT/FP ;
- deux (02) contrôles de compagnies d'assurances conjointement avec la CIMA ;
- trente (30) institutions de microfinance ;
- deux cent quatre-vingt (280) entreprises.

Par ailleurs, le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection se fait à l'occasion des missions subséquentes et par la mise à disposition, aux Inspections Régionales, des preuves de réalisation par les services inspectés à travers l'applicatif LINX.

Le taux de mise en œuvre des recommandations issues des missions d'inspection, au 31 décembre 2025, est de 89,78% pour une valeur cible de 85%, soit 9 923 recommandations mises en œuvre sur un total de 11 053 recommandations échues.

II- MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AUDIT 2024

La Division d'Audit Interne (DAI) de l' IGAT a mené, en 2025, une série de missions d'audit selon un plan dédié comportant 15 audits internes, couvrant divers domaines stratégiques, avec un taux d'exécution de 100%.

Les audits réalisés ont permis d'identifier des points forts, témoignant des efforts accomplis dans la conduite des activités.

Parallèlement, plusieurs axes d'amélioration ont été relevés, appelant la mise en œuvre effective des recommandations formulées.

III- ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT, DE RÉGULATION ET D'ÉTUDE

3.1. AU TITRE DES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'IGAT a assuré, en 2025, diverses activités de soutien à la régulation administrative et à la gestion opérationnelle, portant notamment sur :

- la régulation et le suivi des contentieux ;
- l'instruction des demandes de remboursement de cautionnement ;
- le traitement des dossiers de mise en débet ;
- la représentation devant le Conseil de Discipline de la Fonction Publique ;
- le suivi des comptes bancaires des administrations publiques ;
- la supervision des mouvements bancaires en lien avec les régies de recettes ;
- la formation et l'évaluation des performances des acteurs du Trésor Public ;
- la production de statistiques et le suivi des outils d'aide à la décision.

3.2. AU TITRE DES ACTIVITÉS D'ÉTUDES ET D'ANALYSES

Outre les activités principales liées au contrôle et à l'audit, l'IGAT a conduit des travaux analytiques visant à soutenir la qualité comptable et la gestion publique. Ces études et réflexions ont porté notamment sur :

- l'élaboration du rapport général sur le fonctionnement des services du Trésor Public ;
- l'analyse des documents comptables et états financiers de l'État ;
- l'examen des projets d'instructions comptable et notes techniques ;
- le suivi de l'apurement des soldes non justifiés, en collaboration avec les services concernés ;
- la participation aux comités balance et autres instances de pilotage de la qualité comptable.

3.3. LA PROMOTION DE LA CULTURE INSTITUTIONNELLE

l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public, avec l'appui de la DCRP, a assuré la promotion des valeurs éthiques et déontologiques à travers la production, la diffusion et la présentation en Comité de Direction des Vertus du Trimestre qui ont porté sur les thématiques suivantes :

- des récompenses (janvier-février-mars 2025)
- la dignité (d'avril à septembre 2025)
- le devoir de réserve (octobre-novembre-décembre 2025)





TITRE II: BILAN DES ACTIVITÉS DE RÉALISATION

CHAPITRE I:

L'EXECUTION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT

Le Trésor Public a, conformément à ses attributions, contribué à l'exécution du Budget 2025 de l'État de Côte d'Ivoire, à travers la mobilisation des recettes et le paiement des dépenses.

I. LA MOBILISATION DES RESSOURCES

1.1. LES RESSOURCES DE TRÉSORERIE

Mise en œuvre par l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT), la gestion de l'intégralité de la trésorerie de l'Etat sur la base du principe de l'unité de trésorerie a permis de mobiliser un montant de 18 041 393 915 643 Francs CFA selon les différentes natures de ressources ci-après indiquées:

- Compte principal de l'Etat ouvert dans les livres de la BCEAO : 5 208 063 835 054 F CFA ;
- Compte Unique du Trésor (CUT) ouvert dans les livres de la BCEAO : 12 551 152 491 144 F CFA ;
- Compte Numéraire CUT ouvert dans les livres de l'ACCD : 268 081 560 789 F CFA ;
- et le Compte Recettes Requalifiées ACCD-ACCT dans les livres de l'ACCD : 14 096 028 656 F CFA.

Par ailleurs, il convient de relever la situation ci-après :

- Nivellements reçus de la Recette Générale des Finances au titre des recettes DGI et DGD : 2 990 155 629 455 F CFA ;
- Recettes reçues de la Recette Principale des Douanes pour le compte de la CEDEAO : 36 605 991 152 F CFA ;
- Recettes reçues de la Recette Principale des Douanes pour le compte de l'UEMOA : 61 396 553 996 F CFA ;
- Recettes reçues de la Recette Principale des Douanes pour le compte de l'Union Africaine : 13 714 849 218.

1.2. LES AUTRES RESSOURCES

Les autres ressources se chiffrent à 6 318 611 297 509 F CFA et concernent les natures de recettes ci-après :

- les Bons et Obligations du Trésor Public encaissés auprès des différents souscripteurs : 4 949 221 696 493 F CFA ;
- les recettes de compensation reçues par l'ACCT pour le compte de l'ACCD : 1 369 389 601 016 F CFA ;
- les avances de trésorerie consenties par les banques commerciales : 1 251 244 877 293 F CFA ;

- les obligations cautionnées (OC) reçues de la Recette Principale des douanes et liquéfiées par l'ACCT : 6 709 607 472 F CFA ;
- les lettres d'échange reçues et liquéfiées par l'ACCT : 735 637 391 755 F CFA

II- LES DECAISSEMENTS

Les décaissements effectués par l'ACCT, au cours de l'année 2025, se chiffrent à un total de 17 908 650 986 450 F CFA comprenant les décaissements au niveau central et les autres décaissements.

2.1. LES DÉCAISSEMENTS À L'ÉCHELON CENTRAL

Le montant global des décaissements au niveau central se chiffre à 11 462 067 820 824 F CFA et concerne les approvisionnements émis en faveur de l'ensemble des Postes Comptables Généraux.

2.2. LES AUTRES DÉCAISSEMENTS

Les autres décaissements dont le montant s'élève à 6 446 583 165 626 F CFA se décomposent comme suit :

- le règlement de certaines charges de fonctionnement spécifiques aux administrations publiques à hauteur de 121 552 132 530 F CFA ;
- le règlement de la dette financière à hauteur de 4 968 796 625 720 F CFA ;
- les opérations de compensation des débits supportés par l'ACCT, au profit de l'ACCD, pour un montant de 1 356 234 407 376 F CFA.

2.3. LES MISES À DISPOSITION DE SUBVENTIONS

Au titre de la présente gestion 2025, les subventions de l'Etat reçues par l'ACCT pour le compte des entreprise et structures publiques s'élèvent à 648 206 704 534 F CFA.

Les mises à disposition, après liquéfaction des dites allocations, affichent à la date du 31 décembre 2025, un total d'approvisionnment des entités ciblées à hauteur de 614 891 636 508 F CFA, soit un taux de règlement effectif de 94,86%.

L'année 2025 a été marquée par l'amélioration de la qualité comptable à travers les performances réalisées sur les indicateurs clé aussi bien sur le processus de Réalisation N°3 (PR3) « Gérer la trésorerie » que sur le Processus de Réalisation N°5 (PR5) « Tenir les comptes publics et parapublics ».

En outre, il est à noter le démarrage de plusieurs projets de digitalisation des procédures comptables en 2025 (Projet E-CUT, digitalisation du bordereau de transferts comptable

T59, intégration du Trésor Public aux plateformes digitales de la BCEAO, SICA-UEMOA, PI-SPI etc.) ainsi que le lancement de la phase pilote de la Version 3 du SyGACUT.

CHAPITRE II:

LA GESTION DES FONDS ET DES DEPÔTS

La gestion des fonds et des dépôts, pilotée par l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD), a mis l'accent, au cours de l'année 2025, sur les enjeux bancaires et financiers ci-après :

- l'augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle ;
- l'accroissement de la mobilisation de l'épargne privée ;
- l'extention du portefeuille clientèle de la banque ;
- la progression des comptes ouverts ;
- la hausse des transferts à l'étranger.

I- SUIVI DES DÉPÔTS ET DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts de la clientèle se sont établis à 1 530 741 219 276 F CFA au 31 décembre 2025, contre 1 920 959 840 805 F CFA au 31 décembre 2024, soit une diminution de 390 218 621 529 F CFA.

Cette évolution s'explique principalement par la contraction significative des dépôts du secteur public enregistrée au cours de l'exercice.

À l'inverse, les dépôts du secteur privé ont connu une progression de 31 206 819 282 F CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 26,94%. Cette performance résulte notamment des actions de prospection et des campagnes de communication menées sur l'ensemble du territoire national en vue de promouvoir les produits et services de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts auprès des clients et prospects.

Évolution de la clientèle globale de la Banque entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025

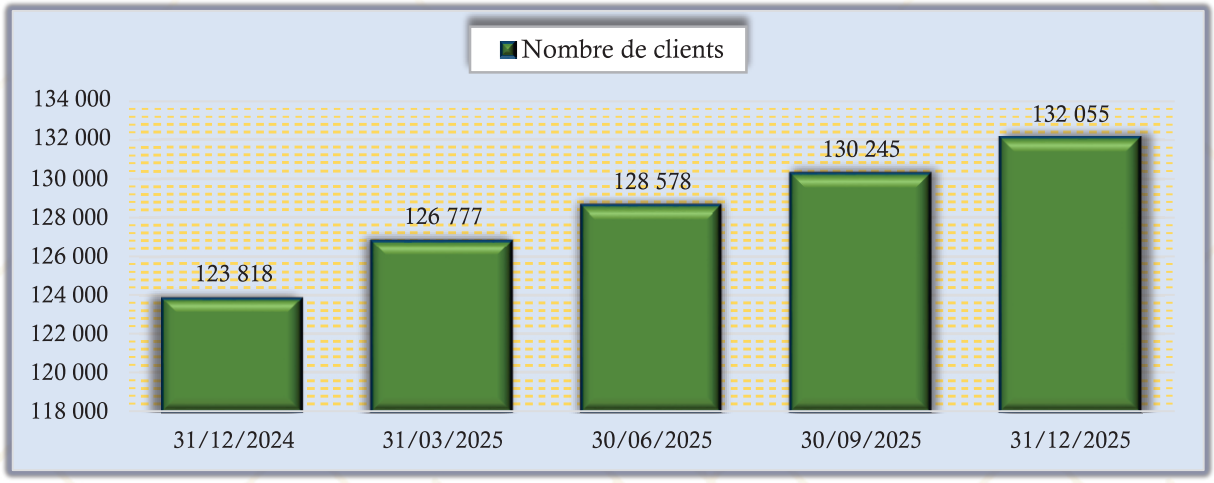

L'ACCD enregistre 8 237 nouveaux clients au 31/12/2025, soit un taux d'accroissement de 6,65% par rapport à l'année 2024. Le portefeuille client est passé de 123 818 en 2024 à 132 055 en 2025.

Evolution trimestrielle de la situation des comptes entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025

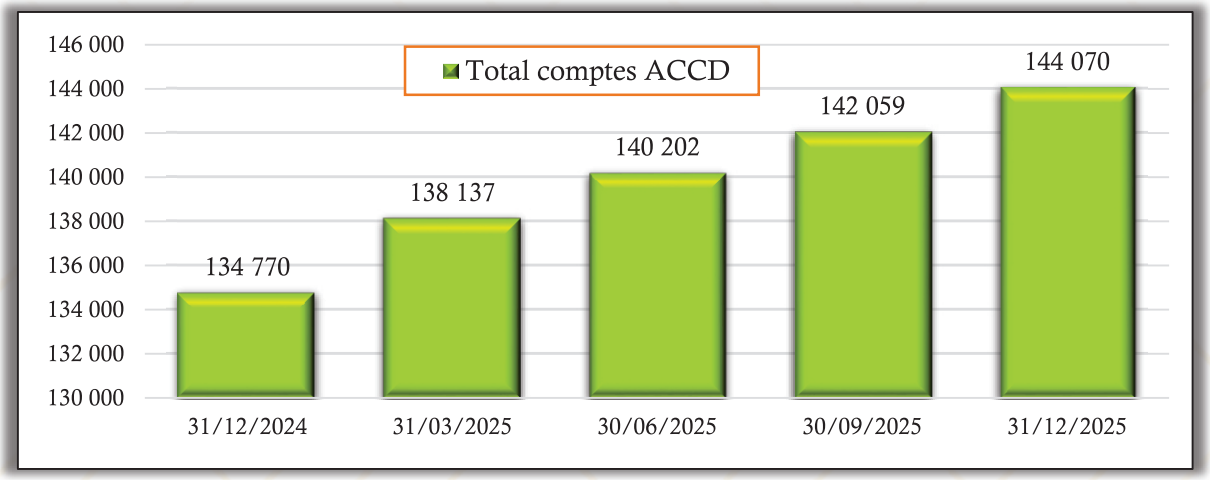

L'ACCT enregistre 9300 nouveaux comptes au 31/12/2025. Le portefeuille des comptes est passé de 134 770 en 2024 à 144 070 à fin décembre 2025. Soit un taux d'accroissement de 6,90%.

II- CAMPAGNES DE PROMOTION DES PRODUITS BANCAIRES

En 2025, l'ACCD a réalisé plusieurs actions de communication et de développement de ses produits et innovations dans l'optique d'améliorer le niveau de satisfaction de sa clientèle. Ces campagnes de promotion ont été axées essentiellement sur les produits d'épargne du Trésor (bons et obligations inscrits en compte courant à l'ACCD).

Au 31/12/2025 un total de 27,270 milliards a été mobilisé au titres des produits d'épargnes du Trésor pour une cible de 22,211 milliards, soit un taux d'accroissement de 122,77%.

III- SUIVI DES ACTIONS DE MONÉTIQUE

Evolution des flux de transaction monétique entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025

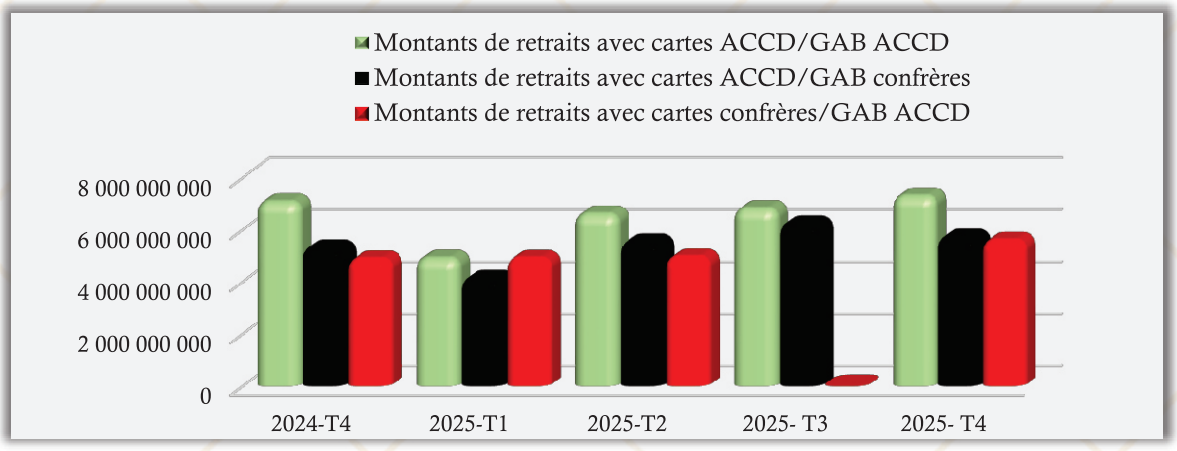

Il ressort du graphique ci-dessus une préférence des clients pour les retraits sur les GAB ACCD et le cas échéant sur les GAB confrères. Cette option permet, entre autres, la résolution rapide des incidents rencontrés lors de leurs opérations.

IV- SUIVI DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA BANQUE

Les actions menées en faveur de l'activité de développement ont porté sur :

- le déploiement de nouveaux Guichets Automatiques Bancaires (GAB) sur l'étendue du territoire national ;
- le déploiement de l'énergie solaire dans huit (8) Agences et guichets ;
- l'ouverture de l'Agence de Dabakala ;
- la distribution gratuite de cartes magnétiques au profit des clients retraités.

V- TRANSFERTS DE FONDS À L'ÉTRANGER

Transferts à l'Etranger par trimestre au 31 décembre 2025

PERIODE	2024	2025-T1	2025-T2	2025-T3	2025-T4
Nombre de transferts à l'étranger	1440	201	216	288	305
Taux trimestriel de progression		-28,47%	7,46%	33%	6%
Volume des transferts à l'étranger	45 825 521 092	6 020 574 934	4 578 825 433	8 573 333 473	36 475 526 679
Taux trimestriel de progression des volumes		-42,34%	-23,94%	87,24%	325%

Le volume des transferts de fonds effectués à destination de l'étranger, au cours de l'année 2025, se chiffre à un total de 1 010 transferts correspondant à un montant global de 36 475 526 679 F CFA contre 45 825 521 092 F CFA en 2023, soit une baisse de 29% sur les flux de transferts et une baisse de 20% sur les montants.

D'une manière générale, les flux de transferts à l'étranger évoluent en dents de scie sur toute l'année 2025, traduisant une forte volatilité trimestrielle comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Évolution des flux de transferts à l'étranger entre 31/12/2024 et le 31/12/2025

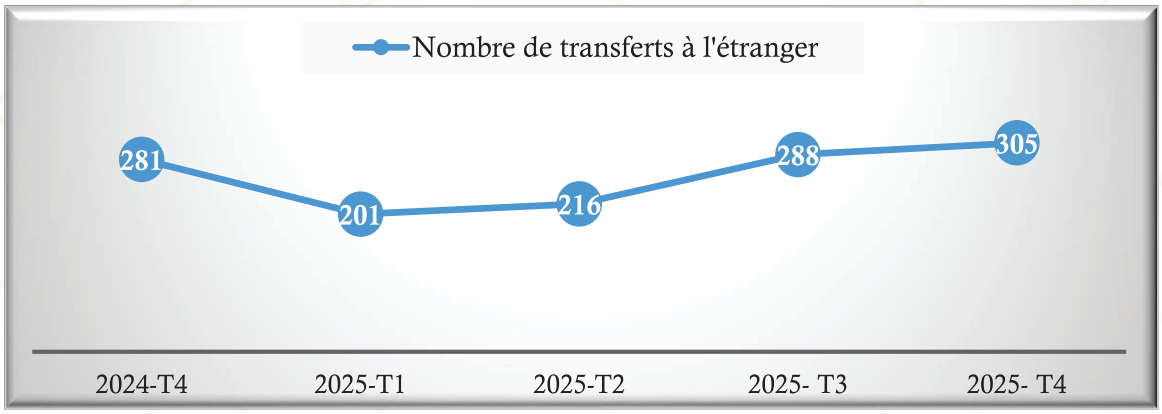

CHAPITRE III:

LA RÈGLEMENTATION ET L'ASSISTANCE DE L'ACTIVITÉ COMPTABLE

En 2025, la Direction de la Comptabilité Publique (DCP), pilote du processus « Règlementer et assister l'activité comptable », a mené plusieurs activités en lien, notamment, avec la réforme de la comptabilité publique, l'assistance comptable, la production des comptes de gestion et comptes financiers et le suivi des réformes communautaires.

I- RÉFORME DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET RÉGLEMENTATION COMPTABLE

L'activité de réglementation comptable consiste principalement à élaborer des instructions comptables et des notes techniques destinées aux postes comptables de l'État, des collectivités Territoriales ainsi que des Établissements Publics Nationaux.

Au 31 décembre 2025, douze (12) instructions comptables et quatre (04) notes techniques ont été élaborées et signées. Ces actes ont porté sur la comptabilité de l'État et la comptabilité parapublique.

S'agissant de la Comptabilité de l'État, onze (11) instructions comptables et une (01) note technique ont été prises au cours de l'exercice 2025.

En ce qui concerne la Comptabilité parapublique, une (01) instruction comptable et trois (03) notes techniques ont été produites à la même période.

L'ensemble de ces textes visait à encadrer et à harmoniser les pratiques comptables au sein des services du Trésor Public, des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Nationaux. Leur mise en œuvre contribue au renforcement de la qualité de l'information comptable, à la sécurisation des opérations et aux respect des normes et procédures en vigueur en matière de gestion comptable et financière.

II- ASSISTANCE ET QUALITÉ COMPTABLE

À l'instar de l'exercice 2024, la DCP a poursuivi, en 2025, ses actions d'asssitance comptable et d'amélioration de la qualité comptable au profit des postes comptables de l'État, des Collectivités Territoriales, des Districts Autonomes et des Établissements Publics Nationaux (EPN).

Ces actions ont été conduites, aussi bien sur le terrain qu'à distance, afin de répondre efficacement aux besoins des différentes structures concernées et de renforcer la fiabilité de leur production comptable.

Les interventions réalisées sur le terrain ont notamment porté sur :

- l'assistance comptable dans le cadre de la validation des balances des EPN, du 19 au 29 janvier 2025 ;

- le déploiement de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney auprès des Agences Comptables des projets cofinancés ;
- le suivi-évaluation et le déploiement de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney au sein des Agences Comptables des projets, du 23 juin au 09 juillet 2025 ;
- l'opérationnalisation des Agences Comptables auprès des Établissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR), du 14 au 29 juillet 2025.

Ces missions visaient principalement à identifier et corriger les insuffisances constatées dans la gestion comptable des structures concernées, notamment celles résultant d'une maîtrise insuffisante des procédures comptables. Elles ont permis de formuler des mesures correctives adaptées et de proposer des ajustements visant à résorber les soldes anormaux relevés dans certaines balances examinées.

Par ailleurs, l'assistance comptable et le contrôle de la qualité comptable assurés à distance par la DCP, tout au long de l'année 2025, ont contribué au traitement diligent des demandes de rectification d'écritures comptables ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des données financières produites par les postes comptables.

Ces interventions ont également permis d'apporter un appui technique aux utilisateurs du Système Intégré de Gestion des Collectivités Territoriales (SIGCOT), notamment en matière de comptabilisation des opérations des Collectivités Territoriales et de tenue de la comptabilité des EPN. Elles ont, en outre, facilité la résolution des difficultés rencontrées par certains postes comptables dans la gestion de leur opérations courantes.

III- PRODUCTION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES FINANCIERS

Au 31/12/2025, sur un total de 489 comptes attendus, 398 ont été effectivement déposés, soit un taux de transmission de 81,39%. Ce résultat est une régression par rapport à celui enregistré en 2024, qui s'établissait à 99,18%. En ce qui concerne les comptes transmis à la DCP, pour leur mise en état d'examen, sur 488 comptes attendus, 487 ont été examinés par les différents services du Secteur des États financiers, soit un taux de traitement de 99,80%.

Ces niveaux de transmissions et de traitements traduisent l'engagement des services comptables à satisfaire aux exigences de reddition des comptes et de contrôle a posteriori. Ils témoignent également de la volonté constante des acteurs concernés de renforcer la qualité de l'information comptable et financière, conformément aux principes de transparence, de régularité et de bonne gouvernance financière promus par le Trésor Public.

Toutefois, le recul observé du taux de transmission des comptes à la Cour des Compte appelle une vigilance particulière, afin de garantir une production exhaustive des comptes et de préserver les performances enregistrées les années précédentes.

CHAPITRE IV:

LA SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

En 2025, la Direction des Systèmes Financiers Décentralisés (DSFD), organe chargé de la supervision du secteur de la microfinance, a dans le cadre de ses missions classiques de régulation, de contrôle et d'assainissement du secteur, mené plusieurs activités relatives au traitement des agréments, au contrôle et à la supervision des SFD, à l'assainissement du secteur et à la commission des Microfinances.

I- TRAITEMENT DES DEMANDES D'AGRÉMENT

1.1. DEMANDE D'AGRÉMENTS

Au cours de l'année 2025, le Trésor Public, à travers la DSFD, a réceptionné vingt-six (26) dossiers de demande d'autorisation d'exercer, contre vingt-quatre (24) en 2024, soit une hausse de 8,3%. Ces dossiers se répartissent en dix (10) nouvelles demandes et seize (16) compléments de dossiers déjà existants.
Les nouvelles demandes ont été introduites par six (06) sociétés anonymes et quatre (04) structures mutualistes.

S'agissant des dossiers antérieurement enregistrés, dix (10) compléments proviennent de sociétés anonymes et six (06) d'Institutions Mutuelles ou Coopératives d'Épargne et de Crédit (IMCEC).

1.2. RETRAITS D'AGRÉMENT

Au cours de l'année 2025, deux (02) SFD ont fait l'objet de retrait d'agrément.

Il s'agit de :

- RAOUDA FINANCE, le 19 mai 2025 ;
- Caisse Attobroulaise de Développement Économique et Social (CADES), le 16 décembre 2025.

II- LE CONTRÔLE ET LA SUPERVISION DES SFD

L'ensemble des dossiers relatifs aux structures en liquidation a été transmis à l'Agence Comptable des Créances Contentieuses (ACCC). Par ailleurs, les rapports d'activités des liquidations couvrant les trois (03) premiers trimestres de l'année 2025 ont été réceptionnés et leurs synthèses transmises au Ministre chargé des Finances.

Il ressort de ces rapports qu'au 30 septembre 2025, le liquidateur avait recouvré un montant total de trois millions trois cent quarante-six mille trois cent cinq (3 346 305) F CFA.

En outre, les actions menées au cours de la période ont permis la tenue de plusieurs séances de travail avec d'anciens dirigeants de SFD, la réalisation de missions dans les locaux de certaines structures en liquidation ainsi que la réception de demandes de remboursement d'épargnants pour un montant cumulé de neuf cent cinquante-trois millions cinq cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingts (953 539 580) F CFA.

S'agissant du contrôle du secteur de la microfinance, le programme annuel des missions de vérification (version 4) a fixé un objectif de trente (30) contrôles au titre de l'année 2025. Au cours du quatrième trimestre, les six (06) missions programmées ont été effectivement réalisées. Ainsi, au 31 décembre 2025, la DSFD a atteint intégralement son objectif en réalisant les trente (30) vérifications prévues.

Les principales insuffisances relevés au cours des missions de contrôle concernent :

- la persistance des défaillances en matière de gouvernance ;
- la forte dégradation de la qualité du portefeuille de crédit, avec des taux de dégradation largement supérieurs au seuil réglementaire de 3% ;
- les faiblesses du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP).

III- LES ACTIVITÉS D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR

Contrairement à l'execice précédent, aucune structure de microfinance exerçant de manière illégale n'a été détectée par la DSFD au cours de l'année 2025 dans le cadre de ses actions d'assainissement du secteur. Cette situation témoigne de l'efficacité des dispositifs de veille et de contrôle mis en œuvre.

S'agissant du controle sur pièces, le taux de transmission des rapports financiers mensuels, trimestriels et annuels des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) à la DSFD a varié entre 81% et 97%. Ce niveau de conformité traduit la volonté des structures concernées de respecter les exigences réglementaires et prudentielles encadrant leur fonctionnement.

En matière de contrôle interne, la DSFD a réceptionné, au cours de l'exercice 2025, cent quatre-vingt-onze (191) rapports de contrôle interne, dont cent cinquante (150) ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

L'exploitation de ces rapports a mis en évidence plusieurs insuffisances récurrentes, notamment :

- la production de rapports sommaires ne couvrant pas l'ensemble des activités significatives des institutions, en particulier la gouvernance et le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) ;

- l'insuffisance du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'endroit des structures ;
- la dégradation de la situation financière de certaines institutions, caractérisée notamment par des fonds propres négatifs, des résultats déficitaires et le non-respect de ratios prudentiels majeurs ;
- la détérioration de la qualité du portefeuille de crédits.

Afin de remédier à ces insuffisances, des courriers d'interpellation ont été adressés aux dirigeants des structures concernées en vue de la mise en œuvre de mesures correctives appropriées.

IV- LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LA MICROFINANCE (CNM)

Au cours de l'année 2025, la Commission Nationale de la Microfinance (CNM) a tenu douze (12) sessions, correspondant aux 191ème à 202ème sessions. Ces réunions ont principalement porté sur l'examen des synthèses des rapports de missions de contrôle sur place réalisées par la DSFD, l'étude de dossiers spécifiques ainsi que l'audition des dirigeants de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Ces travaux ont permis à la Commission d'assurer le suivi de la situation des institutions de microfinance et de formuler les orientations nécessaires au renforcement de la supervision du secteur.

À cet effet, la CNM a pris les décisions ci-après :

✓ Retrait d'agrément :
- RAOUDA FINANCE ;
- CADES.

✓ Mise sous surveillance rapprochée :
- CREDAFRICA SA ;
- HES FINANCES SA ;
- FCEC Yamoussoukro ;
- CRÉDIT FEF.

✓ Propagation de la surveillance rapprochée :
- AMIFA ;
- FCR TOUIH

✓ Convocation en audition dans le cadre d'une procédure simple des dirigeants de « DIFIN SA » ;

✓ Convocation en audition dans le cadre d'une procédure disciplinaire des dirigeants de « GES-CI ».

CHAPITRE V:

LA RÉALISATION DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ET LA PRODUCTION DES STATISTIQUES

La Direction de la Coordination Statistique (DCS), pilote du processus chargé de la réalisation des études économiques et financières, a conformément à ses missions, recensé, coordonné et produit les notes de conjoncture, bulletins statistiques et autres documents économiques et financiers émanant des services du Trésor Public.

I- LA PRODUCTION DES ÉTUDES ET DONNÉES STATISTIQUES

1.1. LA RÉALISATION DES ÉTUDES

Au cours de l'année 2025, une étude relative à « la déconcentration des services de l'Inspection Générale et Audit du Trésor (IGAT) : Bilan et Perspectives » a été réalisée, en vue d'évaluer les acquis du dispositif actuel et d'identifier les axes d'amélioration susceptibles de renforcer l'efficacté de l'IGAT.

1.2. LA PRODUCTION DES DONNÉES STATISTIQUES

En ce qui concerne la production des notes et bulletins, trente-cinq (35) notes ont été élaborées sur la période considérée, dont vingt-huit (28) notes de conjoncture et sept (7) bulletins statistiques. De plus, onze (11) TOF- ACB programmés ont été produits dans les délais requis au cours de l'année 2025, traduisant une bonne régularité dans la diffusion des travaux de suivi et d'analyse économique.

S'agissant des états statistiques, cent quarante-quatre (144) documents programmés ont été produits et transmis dans les délais, démontrant une performance soutenue en matière de production statistique.

1.3. L'EXPLOITATION DES DONNÉES STATISTIQUES

Les données produites ou centralisées par la DCS ont permis d'établir des documents de synthèse clés tels que la situation des recettes et des dépenses publiques et l'état statistique sur les avances de trésorerie. À titre d'illustration, à fin décembre 2025, 255,2 milliards de F CFA ont été mobilisés sur un objectif de 242,4 milliards de F CFA, soit un taux de mobilisation de 105,4%.

II- AUTRES ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2025, la DCS a pris part à plusieurs rencontres, notamment des ateliers, séminaires et missions de travail portant sur les questions économiques, budgétaires et financières.

Ces différentes activités visaient à renforcer les capacités technique des agents, à assurer une meilleure maîtrise de l'évolution des pratiques budgétaires et financières ainsi qu'a

favoriser une participation active aux travaux de programmation et de suivi des finances publiques.

À ce titre, la DCS a notamment participé aux activités suivantes :

- l'atelier d'harmonisation des données économiques et financières, tenu du 09 au 14 mars 2025 à Grand-Bassam ;
- la mission du Fonds Monétaire International (FMI), organisée en mode virtuel du 24 au 27 mars 2025, dans le cadre de la quatrième revue du Programme Economique et Financier ;
- la contribution à l'élaboration du projet de Communication en Conseil des Ministres relatif à l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 ;
- les réunions du Comité technique chargé de la préparation de la loi de Règlement ;
- l'atelier d'élaboration du Rapport sur les Perspectives Économiques et Financières à Moyen Terme (RPEFMT) de la Côte d'Ivoire, tenu du 06 au 10 octobre 2025 ;
- la session de formation sur le thème « Méthodes et outils de la programmation financière », tenue du 09 au 12 décembre 2025 à Grand-Bassam.

La participation à ces différentes rencontres a contribué au renforcement des compétences de la DCS et à l'amélioration de sa contribution aux travaux de prévision, de programmation et de suivi des finances publiques.

TITRE III: BILAN DES ACTIVITÉS SUPPORT

CHAPITRE I:

LA GESTION DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DE LA SÉCURITÉ

I- BILAN DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

1.1. LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « TRÉSOR ET COMPTABILITÉ PUBLIQUE »

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Programme « Trésor et Comptabilité Publique » au titre de l'exercice 2025, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a bénéficié d'une dotation budgétaire initiale de 13 313 451 889 F CFA, répartie comme suit : 261 703 754 F CFA au titre des dépenses de personnel, 9 427 455 907 F CFA pour les biens et services et 3 624 292 228 F CFA pour les dépenses d'investissement.

Ce budget est en nette progression par rapport à celui de l'exercice 2024, qui s'élevait à 9 112 618 368 F CFA et dont le taux d'exécution a atteint 96,85%, soit un montant exécuté de 8 825 737 599 F CFA.

Au cours de l'exercice, la dotation budgétaire du Programme « Trésor et Comptabilité Publique » a été portée à 16 678 061 889 F CFA grâce à l'octroi de crédits complémentaires et de lettres d'avance au profit du budget centralisé ainsi que de certains services déconcentrés. Sur ce montant révisé, des engagements ont été effectués à hauteur de 15 775 415 973 F CFA, soit un taux d'engagement de 94,59%.

L'accroissement des ressources budgétaires allouées au Programme traduit la volonté des premiers responsables du Trésor Public d'améliorer les conditions de travail des agents et de renforcer la proximité des services avec les usagers. à cet effet, plusieurs projets de construction et de réhabilitation de postes comptables ont été réalisés à l'interieur du pays. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les orientations du Gouvernement visant à rapprocher davantage le service public des populations et à améliorer la qualité des prestations offertes aux citoyens.

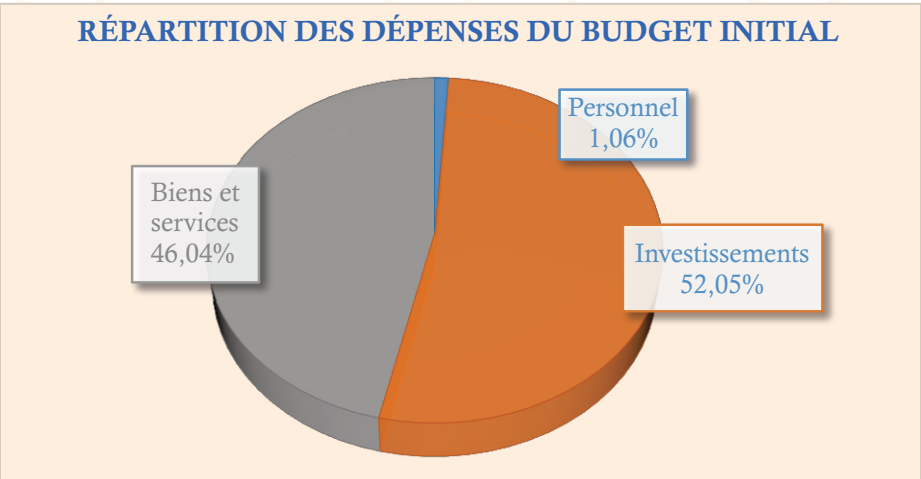

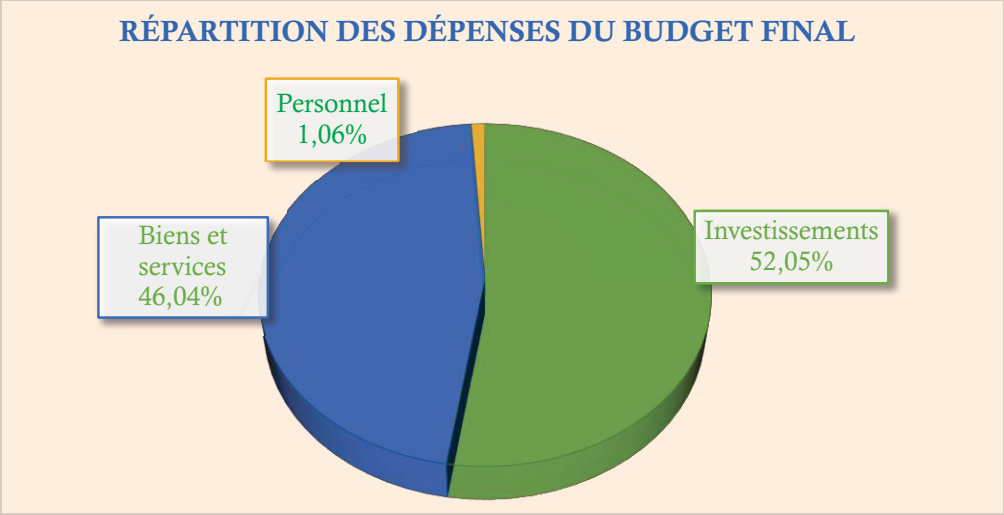

1.2. LE SUIVI DES INVESTISSEMENTS

Les investissements, au titre de l'année 2025, se sont inscrits dans le cadre de la poursuite de la modernisation des infrastructures, des méthodes de travail et des activités managériales. Ils ont porté essentiellement sur :

- la réhabilitation des postes comptables et autres services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- la Construction de Postes comptables ;
- la poursuite de la modernisation et de la sécurisation du Système d'Information du Trésor Public ;
- la poursuite du déploiement du SyGACUT ;
- le maintien de la Qualité des Comptes et des Restitutions Comptables ;
- l'acquisition de 31 véhicules de service.

II- LA GESTION DU PATRIMOINE ET L'ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

2.1. LA GESTION DU MATÉRIEL

Dans le cadre de l'amélioration continue des conditions de travail des agents, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, à travers la Direction des Moyen Généraux (DMG), a mis à la disposition des différents services les équipements et matériels nécessaires à l'exécution efficace de leurs missions.

Ces moyens matériels ont contribué à la consolidation des acquis du Trésor Public et à la création de conditions favorables à l'atteinte des objectifs de performance et d'excellence fixés par l'Institution.

Le graphique ci-après présente la situation statistique de la satisfaction des besoins en matériels des agents au titre de l'exercice 2025.

Figure I: Situation statistique de la satisfaction des besoins matériels des service

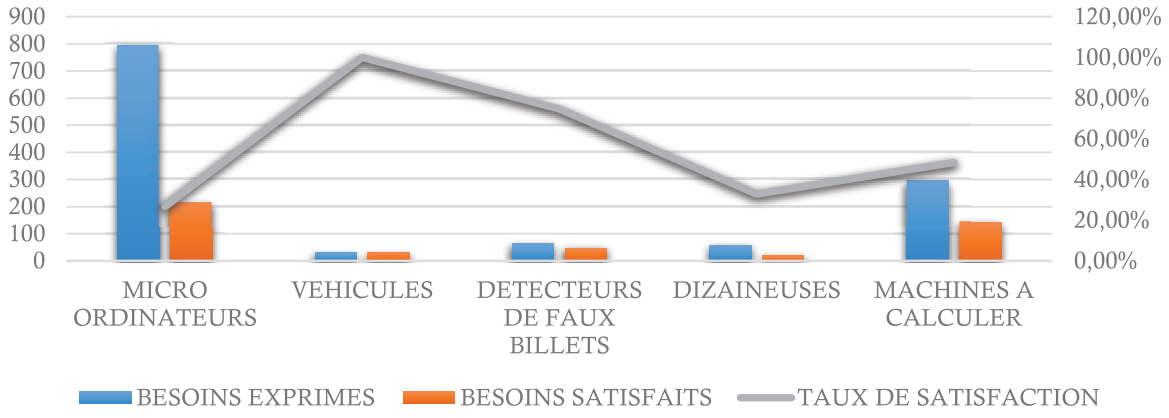

2.2. L'ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

Au cours de l'année 2025, la DMG a poursuivi sa politique d'évaluation par échantillonnage de la qualité des travaux de maintenance des prestataires intervenants dans les domaines ci-après :

- les installations électriques ;
- la climatisation ;
- les installations téléphoniques ;
- les photocopieuses ;
- les groupes électrogènes ;
- les véhicules.

À travers cette évaluation, la Direction des Moyens Généraux réaffirme son engagement à assurer l'entretien optimal des équipements mis à la disposition des services et à garantir le bon déroulement de leurs activités.

En veillant à offrir aux agents un cadre de travail adéquat, elle contribue à l'amélioration continue des performances des services et à la consolidation des acquis du Trésor Public en matière d'excellence opérationnelle.

III- LA GESTION DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ

Dans le cadre du renforcement de l'hygiène et de la sécurité sur les lieux de travail, plusieurs actions ont été mises en œuvre au cours de l'exercice 2025.

Au titre de l'hygiène, les activités suivantes ont été réalisées :

- la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit d'hygiène ;
- la réalisation d'états des lieux du dispositif sanitaire de certains services du Trésor Public ;
- la sensibilisation des agents au respect des règles d'hygiène ;
- le contrôle du niveau d'hygiène au sein des services.

Au titre de la sécurité, les actions entreprises ont visé à renforcer la protection des biens, des agents et des usagers du Trésor Public à travers l'installation, l'entretien et le contrôle de divers équipements de sécurité, notamment :

- l'installation de quatre (04) portes blindées sur de nouveaux sites ;
- l'installation de huit (08) coffres-forts sur de nouveaux sites ;
- l'installation de quatre (04) caméras de surveillance sur de nouveaux sites ;
- l'entretien de mille deux cent quatre-vingt-quatre (1 284) extincteurs ;
- le contrôle du bon fonctionnement de quatre (04) portiques de sécurité.

L'ensemble de ces actions a contribué à l'amélioration du cadre de travail, au renforcement de la sécurité des infrastructures et à la préservation des biens et des personnes au sein des services du Trésor Public.

CHAPITRE II:

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines a consisté, au cours de l'année 2025, à mettre en œuvre toutes les actions relatives à la situation administrative des agents et à leur bien-être sociale. pour une meilleure exécution de ces tâches, il est important de faire un état des lieux de l'effectif des agents.

I- L'ETAT DES LIEUX DE L'EFFECTIF DES AGENTS DU TRÉSOR PUBLIC

Au 31 décembre 2025, l'effectif des agents de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est de 5 630 contre 5 331 au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 339 agents.

Les tableaux et graphiques ci-dessous précisent en chiffres les différentes répartitions selon les positions, les types d'agents et les catégories :

EFFECTIF SELON LA POSITION ET LE GENRE

POSITION	HOMMES	FEMMES	TOTAL	EFF. %
DETACHEMENT	5	1	6	0,11
DISPONIBILITE	1	4	5	0,09
SOUS LES DRAPEAUX	0	0	0	0,00
EN ACTIVITE	3 155	2 464	5 619	99,80
EFFECTIF TOTAL	**3 161**	**2 469**	**5 630**	**100**

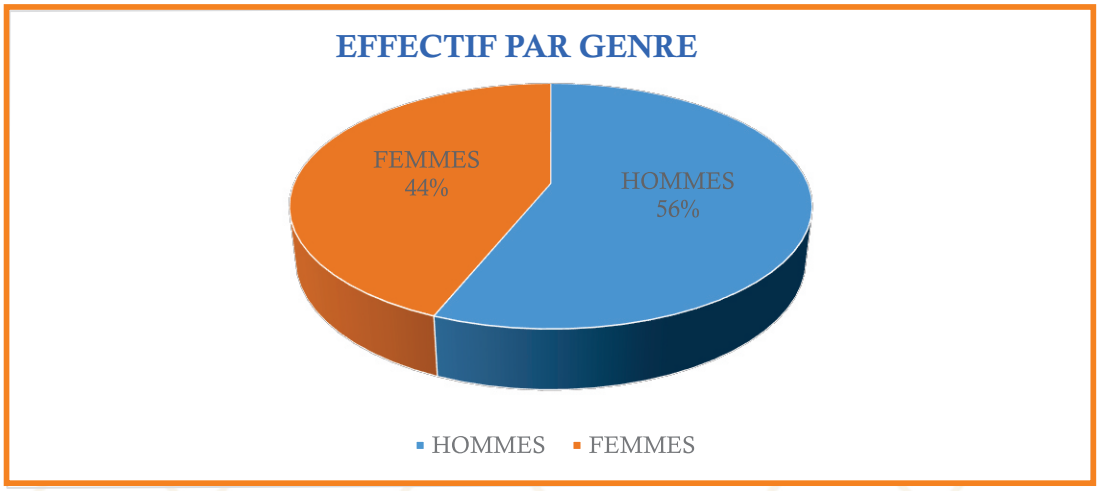

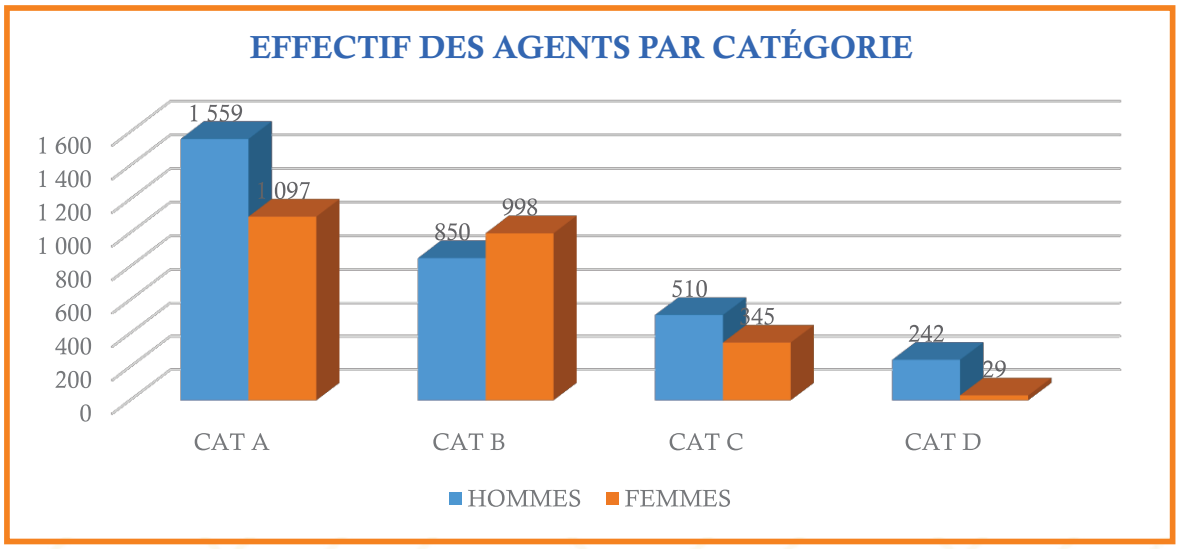

Les agents de la catégorie A représentent 47,18% de l'effectif total du Trésor Public, soit près de la moitié des ressources humaines de l'Institution. Quant aux agents des catégories d'exécution et d'application, toutes catégories confondues, ils constituent 52,82% de l'effectif global.

Comparativement à l'exercice précédent, la répartition des effectifs par catégorie n'a pas connu d'évolution significative. Cette stabilité traduit la volonté du Trésor Public de maintenir un équilibre dans la structure de ces ressources humaines, tout en conservant une forte proportion d'agents de la catégorie A. Cette orientation témoigne de l'importance accordée à l'expertise et aux compétences techniques dans la conduite de ses missions et contribue au renforcement durable de la performance institutionnelle ainsi qu'à la poursuite de l'objectif d'excellence que s'est fixé l'Institution.

I- LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2025, la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Trésor Public a poursuivi avec diligence sa mission de gestion et de suivi de la situation administrative des agents. À ce titre, elle a assuré le traitement des dossiers relatifs aux affectations, mutations, réaffectations, sorties de carrières, à la délivrance des documents administratifs ainsi qu'à la mobilité du personnel.

À travers la prise en charge efficace de ces différentes opérations, la DRH a contribué à l'optimisation de la gestion des ressources humaines et au renforcement de l'efficacité des services du Trésor Public.

L'ensemble de ces activités a été exécuté conformément aux procédures et aux dispositions réglementaires en vigueur, garantissant ainsi la transparence, l'équité et la bonne gouvernance dans la gestion du personnel.

Les principaux résultats enregistrés au titre de ces différents domaines d'intervention se présentent comme suit :

❖ Au titre de l'élaboration des actes administratifs

La DRH a élaboré 509 actes relatifs aux affectations, aux mutations et aux réaffectations, au recrutement des nouveaux agents.

Les tableaux ci-dessous font le point sur ces différents actes en rapport avec les situations administratives des agents.

DESIGNATION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Affectation	131	135	266
Mutation	47	62	109
Réaffectation	78	56	134

Tableau détaillé des affectations au titre de l'année 2025

DESIGNATION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nouveaux fonctionnaires	82	80	162
Contractuels	15	5	20
Fonctionnaires mis à disposition	34	50	84
TOTAL	**131**	**135**	**266**

Tableau des effectifs retenus pour la mobilité 2025 par genre

GENRE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
EFFECTIF	**148**	**143**	**268**
TAUX	**55,22%**	**44,78%**	**100%**

❖ Au titre de la gestion des carrières en lien avec les nominations

La nomination des agents étant dorénavant du ressort de la Cellule de Proposition de Nominations et de Distinctions, la tâche de la DRH consiste à transmettre à ladite structure les courriers de propositions de nomination, à élaborer et à diffuser les actes de nomination des agents.

Au titre de l'année 2025, 833 courriers ont été reçus et transmis à la Cellule de Proposition de Nominations et de Distinctions (CPND), en vue de la nomination de 276 Chefs de Service, 66 Caissiers, 34 Agents Comptables EPN, 40 Agents Comptables Projets, 54 Fondés de Pouvoirs, 10 Régisseurs de Recettes, 45 Régisseurs d'Avances, 35 Régisseurs Secondaires et 1 Trésorier.

Le tableau ci-après présente la répartition des courriers transmis à la Cellule de Proposition de Nominations et de Distinctions (CPND).

Répartition des courriers relatifs aux propositions de nominations transmis à la CPND par nature d'acte

NATURE DE L'ACTE	NOMBRE DE COURRIERS	TAUX
Arrêtés	126	15%
Décisions	707	85%
TOTAL	833	100%

❖ **Au titre des sorties de carrière**

La DRH a traité toutes les questions en rapport avec la situation des agents dont les prestations au Trésor Public sont arrivées à terme pour diverses raisons. Elle ont porté sur les décès, les départs à la retraite, les départs volontaires et les fins de contrats.

Le tableau et les graphiques suivants font le récapitulatif de ces différentes sorties de carrière.

Tableau récapitulatif des sorties de carrières

TYPE SORTIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
RETRAITE	75	29	104
DECES	16	9	25
FIN DE CONTRAT	1	0	1
DEPART VOLONTAIRE	1	1	2
TOTAL	93	39	132

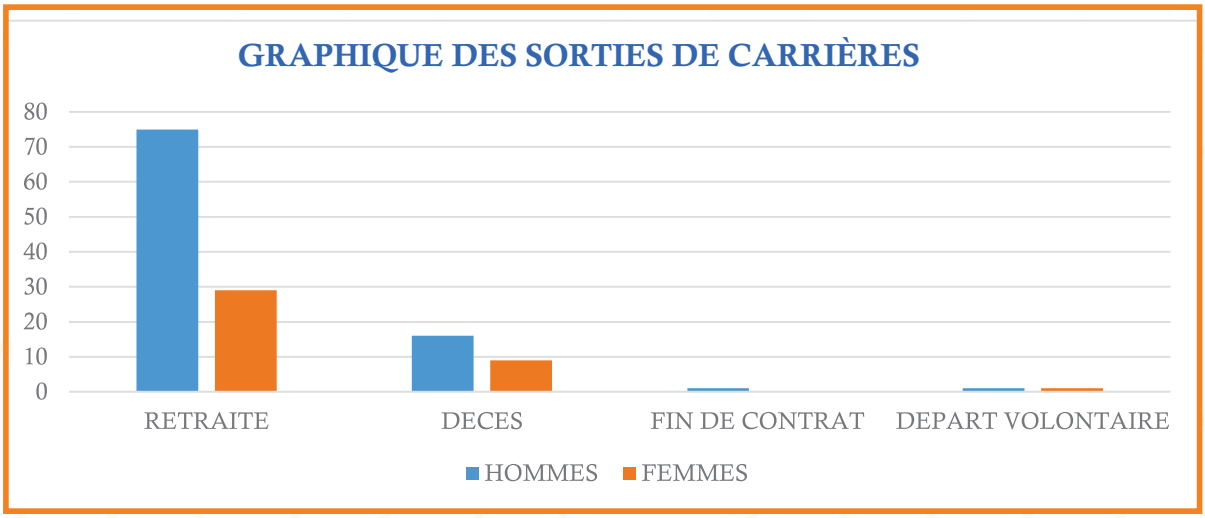

III- LA GESTION DES ACTIONS SOCIALES

En 2025, le Trésor Public a poursuivi la mise en oeuvre de sa politique sociale en faveur de ses agents, à travers diverses actions d'accompagnement psychosocial, de gestion des événements sociaux, de soutien à la vie associative et corporative, ainsi que de prise en charge de besoins spécifiques.

Au titre des événements sociaux, l'Institution a accompagné ses agents à l'occasion de 64 mariages et de 171 naissances. Elle a également apporté un soutien moral, matériel et financier aux familles confrontées à des situations de deuil, notamment à l'occasion de 25 décès d'agents, 16 décès de conjoints; 123 décès d'ascendants et 4 décès de descendants.

Comparativement à l'exercice précédent, le volume des événements sociaux enregistrés est demeuré globalement stable, traduisant la continuité de l'engagement social du Trésor Public envers son personnel.

En matière d'assistance spécifique, un dispositif de prise en charge est maintenu au profit des agents confrontés à des difficultés particulières, notamment d'ordre psychologique, neurologique, médical ou familial. Ce mécanisme est activé dès la survenance des situations concernées et permet la mise en œuvre d'un accompagnement adapté, mobilisant, selon les besoins, des mesures administratives, médicales et psychosociales destinées à favoriser le bien-être de l'agent et son maintien dans un environnement professionnel stable.

S'agissant du soutien communautaire et spirituel, le Trésor Public a facilité la participation de dix (10) agents musulmans au pèlerinage à la Mecque, organisé du 25 mai au 30 juin 2025. Par ailleurs, dix (10) agents chrétiens ont bénéficié d'un voyage à Lourdes du 16 au 30 décembre 2025. Ces initiatives traduisent l'attention accordée par l'Institution à l'épanouissement spirituel et au bien-être de ses agents, dans le respect de la diversité des convictions religieuses.

à travers ces différentes actions, le Trésor Public réaffirme sa volonté de placer le capital humain au cœur de sa stratégie de gestion, en veillant au bien-être des agents et au renforcement de la cohésion sociale au sein de l'Institution.

CHAPITRE III:

LA GESTION DE LA FORMATION

La Direction de la Formation (DF) a pour mission de planifier et de coordonner les formations initiales et continues, d'assurer le suivi-évaluation des activités de formation et des stages, ainsi que de gérer l'Institut de formation et de renforcement des capacités du Trésor Public. À ce titre, elle a conduit en 2025 plusieurs actions structurées autour de la formation initiale et de la formation continue.

I- LA GESTION DE LA FORMATION INITIALE

La formation initiale concerne principalement les élèves fonctionnaires de l'ENA et des grandes écoles, en fin de cycle, qui sont mis à la disposition du Trésor Public pour des stages pratiques dans divers domaines. Ces stages constituent, pour les bénéficiaires, une occasion de mettre leurs connaissances théorique au contact des réalités pratiques de la vie professionnelle. La Direction de la Formation, avec les compétences dont elle dispose, met en œuvre une stratégie pour leur permettre de consolider leurs connaissances et leur donner les armes pour affronter plus tard les réalités de leur domaines de compétence.

1.1. LA PLANIFICATION DE LA FORMATION INITIALE

Pour ce qui concerne la gestion 2025, la DF a conduit la planification et l'organisation des activités des 60ème et 61ème promotions des élèves de la filière Trésor. Pour cette rentrée académique, la Direction de la Formation a reçu un effectif total de 103 élèves contre 97 pour la gestion 2024, dont 33 issus du Cycle Moyen (CM). Cet effectif est composé de 49 femmes pour un taux de 47,57% et 54 hommes, soit un taux de 52,43%. Du suivi des cours programmés, il est bon de noter que toutes les heures de cours programmées ont été exécutées à savoir 2.566 heures dont 1980 heures pour la 60ème promotion et 586 heures pour la 61ème promotion, traduisant un taux d'exécution du planning des cours de 100%. Par ailleurs, elle a contribué à l'organisation de formations pratiques sur les applicatifs métiers (PEC-MER, SYGEPN, SYGCOT, SICOBE, ASTERWEB), à l'intention des élèves de la 60ème promotion pour les trois cycles de formation.

Ces formations, portant sur les applicatifs métiers, font parties des innovations de la Direction de la Formation. Elles sont initiées afin de permettre aux stagiaires de se familiariser avec les outils qui font partie désormais du paysage de la gestion comptable du Trésor Public, Administration qu'ils sont appelés à rejoindre au terme de leur formation.

Pour ce qui concerne les stagiaires issus des universités et grandes écoles, ils étaient au nombre de 493 en 2025 contre 529 en 2024, répartis entre différentes Directions selon leur spécialité. Ce nombre relativement élevé de stagiaires au Trésor Public traduit la volonté de ses premiers responsables d'accompagner l'Etat dans sa politique de formation des élites de demain. Par ailleurs, il est la manifestation de la confiance que les Etudiants, les Grandes écoles et les universités ivoiriennes manifestent à l'endroit du Trésor Public grâce à la qualité de la formation et de l'encadrement qu'ils reçoivent.

1.2. LE SUIVI-ÉVALUATION DE LA FORMATION INITIALE

L'une des particularités de la Direction de la Formation en ce qui concerne la situation des stagiaires, est le suivi de leur présence effective sur leur lieu de stage. Le suivi effectué par voie téléphonique a permis de s'assurer de la présence effective de 97 élèves de l'ENA, à leur poste de stage, soit un taux de présence de 100%. Quant aux élèves hors ENA, le suivi a révélé 469 présents, pour un taux de présence de 95,13%, contre 24 absents, traduisant un taux d'absence de 4,87%.

Pour ce qui concerne les évaluations à chaud, elles ont porté sur le niveau de satisfaction des modules de formation, sur le niveau de satisfaction concernant les formateurs et sur le code d'Ethique et de Déontologie. Les taux de satisfaction, compris entre 85% et 92%, bien que pouvant être jugés positifs, sont, tout de même, en régression comparés à ceux de la gestion écoulée qui étaient compris entre 86% et 97%.

L'évaluation à froid (post-formation) quant à elle, a porté sur la 57ème promotion de l'ENA, filière Trésor. Cette activité s'est déroulée sur le terrain du 18 août au 19 septembre 2025 et a concerné 43 agents répartis dans 36 services du Trésor Public. Elle était relative à l'évaluation des taux d'efficacité et de satisfaction. Il en est ressorti les résultats suivants :

- Taux global d'efficacité de la formation initiale au niveau des Chefs de postes : 91% ;
- Taux global d'efficacité de la formation initiale au niveau des Agents : 81% ;
- Taux global de satisfaction de l'évaluation post-formation : 86%

Ce taux jugé satisfaisant car étant supérieur à la cible de l'efficacité fixée à 80%, traduit l'efficacité de la formation initiale des élèves de la 57ème promotion de l'ENA.

II- LA GESTION DE LA FORMATION CONTINUE

Le Trésor Public, engagé dans un processus d'amélioration continue, a fait du renforcement des capacités de ses agents une priorité, conscient que la performance de son système de management dépend en partie de la formation adéquate de son personnel. C'est donc à juste titre que des formations sont initiées à l'intention des travailleurs dans leurs domaines de compétence, en vue de consolider leurs acquis et de leur donner les armes pour relever les défis de la performance. Ce processus se fait en trois étapes à savoir: l'identification des besoins en formation, la mise en œuvre des modules de formation et le suivi-évaluation des actions de formation.

2.1. IDENTIFICATION ET PLANIFICATION DES BESOINS

Les besoins en formation ont été recensés auprès des différents services et consolidés dans un plan de formation comprenant 44 actions réparties entre les processus de management

(12 modules), les processus de réalisation (16 modules) et les processus support (16 modules).

À l'issue de cette phase d'identification, le plan de formation 2025 a été élaboré et décliné en quatre programmes trimestriels. Ceux-ci prévoyaient respectivement 12 formations au premier trimestre, 8 au deuxième trimestre, 10 au troisième trimestre et 13 au quatrième trimestre.

2.2. MISE EN ŒUVRE DES MODULES

De ces formations, 29 modules, soit 65,91% des formations planifiées ont été réalisés en présentiel contre 15, soit 34,09% réalisés en ligne.

Les agents de ce service ont procédé à la préparation et à la réalisation des actions de formation. Ainsi, ce sont 43 formations, au titre de l'année 2025,dont 28 en présentiel et 15 en ligne qui ont été réalisées, traduisant un taux d'exécution de 100%.

Les statistiques qui en découlent présentent les résultats suivant :

- 3580 participants ont été formés sur 3869 participants attendus, traduisant un taux de participation aux formations de 92,53% ;
- 723 agents ont été formés au moins une fois en 2025 sur un effectif de la moitié des agents du Trésor Public à savoir 2762, soit un taux d'agents ayant été formés au moins une fois au cours de l'année 2025 de 26,17%.

L'exécution du suivi a permis de constater la réalisation de toutes ces formations retracées dans le plan de formation, pour un taux de réalisation de 100%.

2.3. SUIVI-ÉVALUATION DES ACTIONS DE FORMATION

Les évaluations à chaud réalisées sur les 43 formations organisées en 2025 font ressortir un taux global de satisfaction de 94,87%, contre un taux d'insatisfaction de 5,13%. Bien qu'en légère baisse par rapport à 2024, où le taux de satisfaction s'établissait à 97,22%, ce résultat demeure largement satisfaisant et témoigne de la qualité des actions de formation mises en œuvre.

Par ailleurs, vingt-huit (28) évaluations à froid on été programmées et réalisées, soit un taux de réalisation de 100%. Les résultats obtenus révèlent un taux global d'éfficacité de 79,57%, supérieur à l'objectif fixé à 75%.

Cette performance atteste de la pertinence des formatons dispensées et de leur contribution effective au renforcement des compétences des agents ainsi qu'à l'amélioration de leurs performances professionnelles.

CHAPITRE IV:

LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE

La Direction de la Documentation et des Archives (DDA), Pilote du Processus support n°4 « Gérer le système d'information documentaire » au cours de l'année 2025, réalisé plusieurs activités liées à ses missions. Ces activités menées sont aussi bien la déclinaison du Plan d'Actions du Processus PS4 et du plan d'actions interne au titre de l'année 2025 ainsi que la mise en œuvre des orientations contenues dans le Plan Stratégique de Modernisation et de Développement 2024-2028.

II- LA GESTION DE LA DOCUMENTATION, DES ARCHIVES ET DE LA NUMERISATION

1.1. GESTION DE LA DOCUMENTATION

Les activités menées ont porté sur :

- l'édition du manuel de procédures de la DGTCP ;
- l'élaboration et la transmission du rapport de diffusion de l'information d'intérêt public à la CAIDP ;
- l'élaboration des TDR pour l'évaluation des Services à l'application de l'Instruction de Travail (IT) relative à la règle de maîtrise des informations documentées ;
- la rédaction de questionnaires d'évaluation ;
- la diffusion des informations liées à la conduite des activités documentaires ;
- l'assistance et la sensibilisation des Services à l'application de l'IT ;
- la tenue des séances de travail avec les Services Documentation des Antennes Régionales d'Abidjan sur les outils de gestion documentaire ;
- l'organisation d'une session de formation sur la chaîne documentaire à l'intention des Services Documentation des Antennes Régionales d'Abidjan ;
- l'élaboration et le suivi de l'excécution du programme d'assistance à l'application de l'IT ;
- la rédaction de notes pour la sensibilisation des Services du Trésor Public au respect de la procédure d'édition.

1.2. GESTION DES ARCHIVES

En matière d'archives, la DDA a conduit plusieurs actions dont :

- l'élaboration des projets de révision des Référentiels de Classement et d'Elimination de sept (7) Services, conformément aux exigences de la Norme ISO 15489 ;

- l'organisation de séances de travail avec huit (8) Services dont les Bordereaux d'Elimination (BE) ont été validés ;
- l'élaboration d'un plan d'élimination budgétisé ;
- le suivi, et la mise en œuvre du plan d'élimination ;
- le suivi, le contrôle et l'évaluation des activités d'archives ;
- l'élaboration de TDR pour l'évaluation des Services à l'appropriation des techniques d'organisation des documents ;
- l'évaluation des Services à l'appropriation des techniques d'organisation des documents ;
- la révision du cahier des charges en matière de construction de salles d'archives ;
- la validation des BE de cinq (5) Services ;
- la transmission des BE aux Archives Nationales;
- la révision du dispositif de sécurisation et de conservation des documents ;
- le suivi, le contrôle et l'évaluation des activités des Antennes Régionales.

1.3. GESTION DE LA NUMÉRISATION

La DDA a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de numérisation à travers :

- l'assistance de vingt (20) Services pratiquant la numérisation ;
- la conception d'une base de données de gestion des archives électroniques ;
- le contrôle des activités de numérisation de vingt (20) Services ;
- l'actualisation des supports de sensibilisation et de formation ;
- l'évaluation des activités de numérisation dans vingt (20) Services.

II- LA GESTION DES ANTENNES RÉGIONALES

2.1. LA GESTION DES ARCHIVES

Au niveau des Antennes régionales, la gestion des archives s'est traduite par :

✓ **L'assistance en organisation des archives courantes**

- Nombre de Services sensibilsés : 189
- Nombres de Services assistés : 147
- Nombre d'agents assistés : 818
- Volumétrie des archives courantes organisées : 256,71 ML

✓ **Le traitement des archives intermédiaires**

- Collecte des fonds d'archives : 367,66 ML
- Volumétrie des archives intermédiaires organisées : 1739,57 ML

- Versement des fonds d'archives : 49,66 ML
- Volumétrie des documents délocalisées : 839,24 ML

✓ **La formation du Personnel**

- Nombre de CID Formés : 137
- Nombres de CID évalués : 11
- Nombre de stagiaires encadrés :17

✓ **L'équipement des Services en cartons d'archives**

- Nombre de Services suivis : 118
- Nombres de Service Contrôlés : 91
- Nombre de stagiaires encadrés : 21

2.2. LA GESTION DE LA DOCUMENTATION ET DE LA NUMÉRISATION

Les activités documentaires régionales ont porté sur les acquisitions, la diffusion de l'information et l'appui aux services pour la maîtrise des informations documentées. Des actions ont également été menées en vue de l'amélioration du taux de dématérialisation des données et l'appropriation des bonnes pratiques de numérisation au sein des services déconcentrés, conformément au programme d'activités de la gestion.

CHAPITRE V:

LA GESTION DU SYSTÈME INFORMATIQUE

Dans sa dynamique constante de modernisation et de recherche de l'excellence, le Trésor Public fait de l'innovation technologique un levier stratégique majeur pour l'amélioration de ses performances. À ce titre, le système d'information occupe une place centrale dans la transformation institutionnelle, en garantissant la qualité des services rendus, la fiabilité des opérations, la sécurisation des données ainsi que la continuité des activités.

Ainsi, au cours de l'année 2025, les actions menées en matière de gestion du système informatique se sont principalement articulées autour des axes suivants :

- le développement, l'optimisation et la maintenance des applications métiers ;
- la protection et la sécurisation du réseau informatique ainsi que des systèmes de production ;
- le renforcement du dispositif global de sécurité du système d'information.

I- LE DÉVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE DES APPLICATIONS

La modernisation des outils de gestion reste au cœur des priorités de l'institution. En effet, la Direction des Systèmes d'information (DSI) a mobilisé l'ensemble de ses équipes autour de deux grandes missions : l'opérationnalisation de nouvelles applications et la prise en compte des demandes d'évolution des solutions existantes.

1.1. OPÉRATIONNALISATION DES NOUVELLES APPLICATIONS

L'année 2025 a été marquée par la planification et la mise en œuvre de huit (08) nouvelles applications, toutes réalisées avec succès soit un taux d'exécution de 100%. Ce résultat traduit une progression significative par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel six (06) nouvelles applications avaient été développées et déployées.

Cette évolution témoigne de la volonté affirmée du Trésor Public de faire du numérique et des technologies de l'information des leviers stratégiques de modernisation et de performance.

En renforçant continuellement son système d'information, l'Institution se dote d'outils de gestion toujours plus efficaces, contribuant à l'amélioration de la qualité de ses services, à l'optimisation de ses processus et à l'atteinte de son ambition de devenir une Administration d'excellence.

1.2. LA PRISE EN COMPTE DES DEMANDES D'ÉVOLUTION DES SOLUTIONS EXISTANTES

Soucieux de demeurer en phase avec les évolutions technologiques et les exigences croissantes de leurs domaines d'activité, les services du Trésor Public expriment régulièrement à la Direction

des Systèmes d'Information (DSI) leurs besoins d'adaptation et d'amélioration des applicatifs métiers. La DSI a pour mission de prendre en compte ces sollicitations et d'en assurer la mise en œuvre afin de garantir la performance et l'efficacité des outils de gestion.

Au titre de l'exercice 2025, six (06) demandes d'évolution d'applications ont été intégralement réalisées, correspondant à un taux d'exécution de 100%. Ces évolutions ont été porté notamment sur :

- la finalisation de l'interfaçage entre ASTER WEB et les autres applicatifs métiers du Trésor Public ;
- l'adaptation de SIGEPN aux exigences de la nouvelle comptabilité des Établissements Publics Nationaux (EPN) ;
- l'achèvement et l'opérationnalisation de l'applicatif de dématérialisation des pièces comptables ;
- la finalisation de l'interfaçage entre SYGACUT, SIGCOT et TrésorPay ;
- la création dans les applicatifs « RESH » et « ATTOUNGBLAN » d'un module dédié à l'élaboraton du profil éthique des agents ;
- la mise en place d'un système d'information moderne destiné à la collecte et au traitement des données relatives aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;
- l'automatisation de la production des états financiers et des états statistiques.

En 2024, huit (08) demandes d'évolution d'applications ont été intégralement réalisées, atteignant un taux de satisfaction de 100%.

Bien qu'une légère baisse du nombre de demandes d'évolution enregistrées puisse être observée par rapport à l'exercice précédent, cette situation ne remet nullement en cause l'engagement du Trésor Public en faveur de l'amélioration continue de ses applicatifs métiers. Cette dynamique traduit sa volonté constante de maintenir ses outils de gestion en adéquation avec les standards de performance, les exigences opérationnelles et les attentes des utilisateurs, contribuant ainsi à l'efficacité et à la modernisation de son système d'information.

Synthèse des activités réalisées au titre du développement et de la maintenance des applicatifs

Principales réalisations	Acquis pour le Trésor Public
Opérationnalisation de ASTER WEB	-Déversement fluide de SYGAGUT à ASTERWEB -Formation des acteurs -Automatisation de traitement des opérations d'annulation de mandat -Environnement évolué (Système, application et base de données)
Démarrage de la phase pilote de SYGACUT V3	-Validation des fonctionnalités clés -Renforcement de la conduite du changement en lien avec l'applicatif visé
Révision du Schéma Directeur Informatique conformément au PSMD	Actualisation de la liste des projets du Schéma Directeur tenant compte des projets du PSMD
Renforcement de la sécurité et de la connectivité réseau	-Augmentation du débit internet à 200Mb -Acquisition de solution de sécurité
Mise en production de la nouvelle version de RESH	Stabilité, mobilité, sécurité de l'applicatif

II- LA PROTECTION DU RÉSEAU ET DES SYSTÈMES DE PRODUCTION

La performance d'un système informatique reste fortement tributaire de la disponibilité des infrastructures et de la capacité à assister les utilisateurs et à gérer efficacement les incidents.

2.1. LA DISPONIBILITÉ DU SYSTÈME DE PRODUCTION ET DU RÉSEAU

La continuité des services informatiques constitue un enjeu majeur pour le Trésor Public. À cet effet, une attention particulière est accordée à la surveillance et à l'optimisation des infrastructures de production afin de garantir un niveau élevé de disponibilité des applications et des services numériques.

Au cours de l'année 2025, sur un volume théorique de fonctionnement de 8 760 heures (365 x 24 heures), seulement 16,5 heures d'indisponibilité ont été enregistrées. Le système de production a ainsi totalisé 8743,5 heures de disponibilité effective, correspondant à un taux de disponibilité de 99,81%.

À titre comparatif, en 2024, le suivi rigoureux du système de production avait permis d'enregistrer 7 636,92 heures de disponibilité effective sur un total théorique de 8 784 heures (366 x 24 heures), soit un taux de disponibilité de 86,94%. L'analyse comparative de ces résultats fait ressortir une amélioration substantielle de la disponibilité du système de production, traduisant les efforts continus déployés pour renforcer sa résilience, sa performance et sa capacité opérationnelle.

S'agissant du réseau informatique, les données collectées au titre de l'année 2025 indiquent que les 215 sites connectés ont enregistré une disponibilité cumulée de 1 883 400 heures, pour une durée totale d'indisponibilité de 31 506 heures relevée à partir de la plateforme de supervision du réseau. Il en résulte un taux de disponibilité global de 98,32%.

En 2024, le suivi des 208 sites connectés avait révélé une disponibilité cumulée de 1 743 348,95 heures contre 41 157,6 heures d'indisponibilité, soit un taux de disponibilité de 98%.

La comparaison des performances enregistrées au cours de ces deux exercices met en évidence le maintien d'un niveau élevé de disponibilité du réseau informatique, assorti d'une légère progression en 2025.

Ces résultats confirment la robustesse, la fiabilité et la stabilité des infrastructures déployées par le Trésor Public, ainsi que l'efficacité des dispositifs de supervision et de maintenance mis en œuvre pour garantir la continuité des services et soutenir les activités opérationnelles de l'Institution.

2.2. L'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS ET GESTION DES INCIDENTS

La performance d'un système d'information ne se mesure pas uniquement à la qualité de ses infrastructures et de ses applications; elle dépend également de l'efficacité de l'assistance

apportée aux utilisateurs ainsi que de la réactivité des équipes techniques face aux incidents susceptibles d'affecter l'exploitation des services.

À cet égard, l'évaluation de l'assistance aux utilisateurs repose sur le rapport entre le nombre de sollicitations enregistrées et le taux de traitement dans les délais requis. Au titre de l'année 2025, la plateforme DSI Help a enregistré 1 201 demandes d'assistance, dont 1 169 ont été traitées dans les délais impartis, soit un taux de prise en charge de 97,33%.

En comparaison, l'année 2024 avait enregistré 366 demandes d'assistance, parmi lesquelles 318 avaient été traitées dans les délais, correspondant à un taux de prise en charge de 86,89%. Cette évolution traduit un renforcement significatif de la capacité de réponse des équipes techniques, malgré une hausse substantielle du volume de sollicitations.

S'agissant de la gestion des incidents informatiques, quatre (04) incidents majeurs ont été enregistrés et traités dans les délais au cours de l'exercice 2025, soit un taux de traitement de 100%. Ces incidents concernaient notamment le redémarrage du serveur SIGEPN, le dysfonctionnement de l'accès à SYGAGUT Explorer, l'arrêt de certains services essentiels tels qu'Active Directory et ASTER WEB, ainsi que l'interruption du serveur de PECMER.

L'analyse de ces différents indicateurs met en évidence une amélioration notable de la qualité de l'assistance aux utilisateurs et de la gestion des incidents par rapport à l'exercice précédent. Ces performances témoignent de l'engagement constant des équipes en charge du système d'information à garantir la disponibilité des services numériques et à offrir aux utilisateurs un accompagnement efficace, contribuant ainsi à l'amélioration de la productivité des agents et à la performance globale du Trésor Public.

III- LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME INFORMATIQUE

Face à l'évolution constante et à la sophistication croissante des cybermenaces observées au cours des dernières années, le Trésor Public a poursuivi en 2025 la mise en œuvre de sa stratégie de cybersécurité adoptée en 2024. Fondée sur une approche proactive reposant sur la prévention, la détection précoce et la neutralisation des risques, cette stratégie a permis de renforcer significativement la protection du système d'information.

Grâce aux dispositifs de sécurité déployés et au suivi permanent des infrastructures numériques aucune intrusion ni attaque ayant compromis l'intégrité du système informatique n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2025.

Par ailleurs, l'ensemble des opérations de sauvegarde programmées a été exécuté conformément aux procédures établies, garantissant un taux de réalisation de 100% et assurant ainsi une protection optimale ainsi qu'une disponibilité permanente des données stratégiques de l'Institution.

Ces résultats témoignent de la robustesse et de la résilience du système d'information du Trésor Public. Ils traduisent également la pertinence des mesures de sécurité mises en œuvre et la capacité de l'Institution à assurer la continuité de ses activités, à préserver l'intégrité de ses données et à maintenir la confiance de ses usagers et partenaires dans un environnement numérique caractérisé par des exigences croissantes en matière de cybersécurité.

QUELQUES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

INAUGURATION DU CENTRE DES OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ DU TRÉSOR





SOIXANTENAIRE DU TRÉSOR PUBLIC ET SEIZIÈME COLLOQUE DE L'AIST






1963 - 2025
62 ans
LE TRÉSOR PUBLIC
62 ans au service du développement
de la Côte d'Ivoire





CÉRÉMONIE DE DÉCORATION DES AGENTS DU TRÉSOR PUBLIC





CONCLUSION

L'exercice 2025 a permis de renforcer la dynamique de performance, de modernisation et d'excellence dans laquelle le Trésor Public est résolument engagé. Les résultats obtenus, tant dans la mise en œuvre des actions du Plan Stratégique de Modernisation et de Développement (PSMD) que dans l'exécution des missions opérationnelles, témoignent de l'efficacité des dispositifs mise en place et de l'engagement constant des acteurs de l'Institution.

Ces performances sont le fruit d'un leadership éclairé, d'une gouvernance efficace et de la mobilisation de l'ensemble des agents autour des objectifs stratégiques du Trésor Public. Elles traduisent également la volonté permanente d'améliorer la qualité des services offerts aux clients et aux parties prenantes.

Fort des acquis enregistrés et conscient des défis à relever, le Trésor Public poursuit avec détermination sa marche vers l'excellence, confortant ainsi sa vision de « **bâtir une Administration excellente et intègre au service du citoyen et des parties prenantes** »

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Siège social: Boulevard Carde, Immeuble SOGEFIHA - Abidjan Plateaux - BP V 98
Abidjan - Tél.: (225) 27 20 25 67 00 / 27 20 25 38 00 - Fax: (225) 27 20 21 35 87
Email: info@tresor.gouv.ci - Site web: www.tresor.gouv.ci - https//baobab.tresor.gouv.ci
Facebook: www.facebook.com/dgtcpciv - Twitter: www.twitter.com/dgtcpci -
Youtube: www.youtube.com/dgtcptv

Centre de Relation Client du Trésor Public: 99 69, 8000 10 10
ou 27 20 23 88 80 - Email: crc@tresor.gouv.ci

Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public
Abidjan Cocody, 7ème tranche, Immeuble Eliakim Ma Vigne
(à 200 mètres de la Paroisse Saint Ambroise Ma Vigne)
Tél.: 27 22 22 16 16 / 17/ 68 - Email: obervatoire@tresor.gouv.ci
Site Web: observatoire.tresor.gouv.ci

Éd. Août 2026